

Conseil**C/55/2****Cinquante-cinquième session ordinaire
Genève, 29 octobre 2021****Original : anglais
Date : 30 septembre 2021****RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'UPOV EN 2020***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. À sa cinquante-quatrième session ordinaire tenue par voie électronique le 30 octobre 2020, le Conseil a approuvé le regroupement des rapports financiers et des rapports sur l'exécution du programme existants dans un "Rapport sur la performance de l'UPOV", qui serait présenté chaque année parallèlement aux états financiers, en commençant par les rapports pour 2020 (voir le paragraphe 31 du document C/54/17 "Résultats de l'examen des documents par correspondance").
2. Le Rapport sur la performance de l'UPOV en 2020 a été établi conformément aux articles 2.14 et 2.14bis du Règlement financier et rend compte des résultats obtenus au regard des critères établis dans le projet de programme et budget de l'exercice biennal 2020-2021 (document C/53/4 Rev.).
3. *Le Conseil est invité à prendre note du Rapport sur la performance de l'UPOV en 2020.*

[Le Rapport sur la performance de l'UPOV en 2020 suit]



Rapport sur la performance de l'UPOV en 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
RÉSUMÉ	4
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	10
II. EXÉCUTION DU PROGRAMME	17
SOUS-PROGRAMME UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales	17
SOUS-PROGRAMME UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV.....	23
SOUS-PROGRAMME UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV	29
SOUS-PROGRAMME UV.4 : Relations extérieures	35
III. ANNEXES.....	37
ANNEXE I Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)	37
ANNEXE II Fonds de roulement et contributions	40
ANNEXE III Situation en ce qui concerne l'UPOV.....	44
ANNEXE IV Membres de l'Union	46
ANNEXE V Liste des activités en 2020	47
IV. APPENDICE	48
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	48

INTRODUCTION

Le Rapport sur la performance de l'UPOV pour 2020 est un nouveau rapport simplifié, qui fusionne l'ancien Rapport annuel du Secrétaire général, l'ancien Rapport de gestion financière et l'ancien Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal. Il fournit une évaluation complète et transparente de l'exécution du programme et de la performance financière en 2020. Le rapport supprime la répétition d'informations observée dans le Rapport annuel du Secrétaire général, le Rapport de gestion financière, ainsi que le Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal et les états financiers annuels, tout en garantissant l'absence de déperdition d'information; on obtient ainsi des rapports plus clairs pour les membres de l'Union et des gains de productivité au sein du Bureau de l'Union.

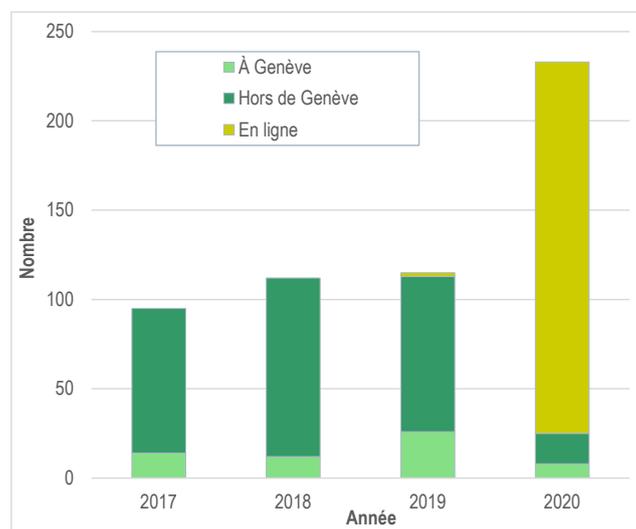
RÉSUMÉ

Présentation générale

L'impact de la pandémie de Covid-19 en 2020 a entraîné des difficultés sans précédent en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de l'UPOV dans le cadre du programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le Bureau de l'Union a reçu le soutien sans faille des membres de l'Union et des observateurs pour faire face à la situation et adapter ses procédures de travail afin d'assurer la prestation continue de ses services et l'exécution de son programme de travail. L'UPOV bénéficie de l'appui administratif fourni par l'OMPI dans le cadre de l'Accord OMPI/UPOV (document UPOV/INF/8) et les mesures prises par l'OMPI ont également permis au Bureau de l'Union de passer au travail entièrement à distance en quelques jours, ce qui lui a permis de continuer à fonctionner sans perturbation majeure.

La pandémie de Covid-19 a principalement touché les réunions des organes de l'UPOV, les activités de formation et d'assistance et les relations extérieures de l'UPOV, en raison des restrictions de voyage. Concernant les réunions des organes de l'UPOV, les membres de l'Union ont rapidement adopté l'idée de passer à des réunions virtuelles et de mettre en place des procédures permettant l'examen des documents par correspondance. Ces procédures ont permis aux travaux des organes de l'UPOV de se poursuivre comme prévu, sans conséquences négatives sur l'avancement des questions de fond. Le passage au mode virtuel a d'ailleurs entraîné une forte augmentation de la participation aux réunions des groupes de travail techniques (voir le résumé du sous-programme UV.2 ci-dessous), contribuant, de manière générale, à élargir les possibilités de consultation. Dans la mesure du possible, les activités de formation et d'assistance ont été mises en œuvre en mode virtuel, bénéficiant également de niveaux de participation plus élevés, tout en devant trouver des moyens innovants pour garantir un réel engagement. L'absence de déplacements a eu une incidence négative sur les réunions physiques d'autres organisations, ce qui a entravé le travail de relations extérieures de l'UPOV. Toutefois, le large éventail de possibilités de réunion virtuelle a créé de nouvelles opportunités de rencontre avec les collègues, entraînant une augmentation globale de la fréquence des contacts (voir la figure 1).

Figure 1. Nombre de missions, d'activités et de réunions impliquant l'UPOV



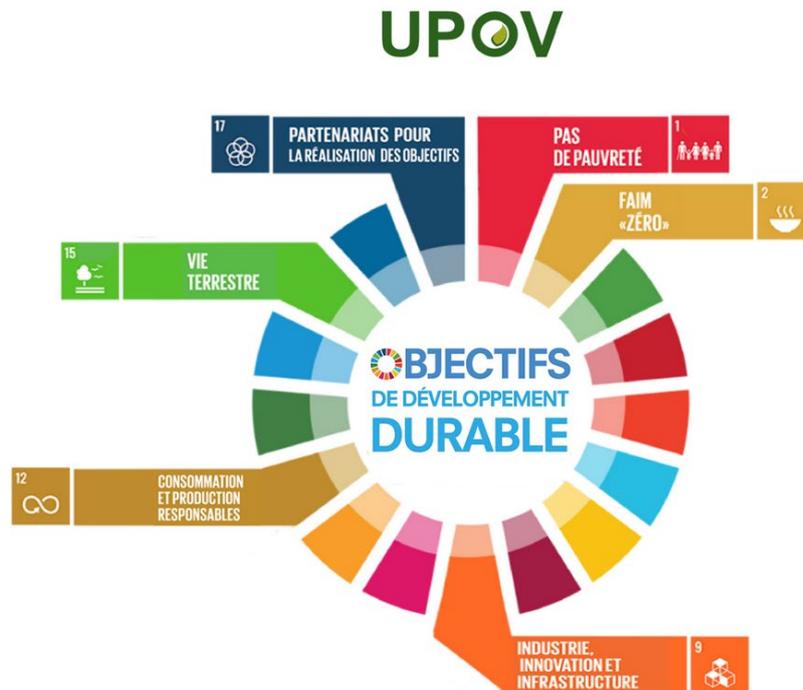
La mise en œuvre des mesures d'atténuation face à la Covid-19 a nécessité une réaffectation importante des ressources par rapport à ce qui était prévu. Le passage à des réunions virtuelles, associées à un examen des documents par correspondance, a permis de consacrer beaucoup plus de temps à la préparation et à l'administration des réunions. Cela a été rendu possible par la réduction du temps consacré par le personnel de l'UPOV aux déplacements et à l'organisation des voyages pour les activités physiques. En termes de ressources financières, la réduction substantielle des frais de voyage a été en partie compensée par le coût supplémentaire de la tenue des réunions virtuelles des organes de l'UPOV qui se réunissent à Genève. Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de la pandémie de Covid-19 et de la durée biennale du programme et budget de l'UPOV, la majorité des fonds alloués aux voyages en 2020 ont été reconduits en 2021.

Les sections suivantes rendent compte de l'évolution de certains aspects par sous-programme.

Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)

Compte tenu de l'attention accrue portée au changement climatique et à l'élaboration de systèmes alimentaires plus durables, l'adoption du texte de la question-réponse "Comment le système de l'UPOV favorise-t-il le développement durable?"¹ a été très utile pour expliquer l'importance des travaux de l'UPOV. Ce texte s'appuie sur la pertinence du système de l'UPOV en ce qui concerne la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) :

Figure 2. Objectifs de développement durable des Nations Unies pour lesquels le système de l'UPOV est particulièrement pertinent



L'approbation du plan de développement stratégique 2021-2025 par le Comité consultatif a constitué un élément clé pour l'amélioration des résultats futurs de l'UPOV. Ce plan recensait les axes d'amélioration suivants :

Axe d'amélioration n° 1 : outils de mise en œuvre du système de l'UPOV (e-PVP)

- a) Dépôt de demandes de protection des obtentions végétales
- b) Administration des demandes de protection des obtentions végétales
- c) Renforcement de la coopération en matière d'examen DHS

Axe d'amélioration n° 2 : programmes de formation et d'enseignement

- a) Formation et enseignement virtuels
- b) Qualification UPOV

Axe d'amélioration n° 3 : communications

- a) Coopération efficace avec les parties prenantes
- b) Coopération efficace avec les organisations internationales intergouvernementales pertinentes
- c) Sensibilisation accrue via les réseaux sociaux
- d) Recours à la technologie de traduction automatique pour mettre les documents de l'UPOV à disposition dans un plus large éventail de langues

L'une des composantes essentielles du plan de développement stratégique est l'utilisation de la numérisation pour renforcer la capacité de l'UPOV à mettre en place et à promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales. Cette stratégie est arrivée à point nommé pour faire face à la pandémie de Covid-19 et pourrait également permettre de faire avancer le plan plus rapidement que prévu grâce à la réduction des frais de voyage.

¹ <https://www.upov.int/about/fr/faq.html#QS10>

Dans le but d'améliorer l'efficacité des travaux de l'UPOV, le Conseil a approuvé la création et le mandat du Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM), qui englobera les travaux du TWC et du BMT, à compter de 2022. À l'heure où les progrès technologiques et la numérisation s'accroissent, la création d'un groupe de travail technique unique chargé d'examiner ces évolutions dans le cadre des travaux techniques de l'UPOV permettra d'être mieux en prise avec l'actualité dans ce domaine en disposant d'un centre de coordination clair.

Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2)

En réponse à la pandémie de Covid-19, toutes les réunions des organes de l'UPOV ont été tenues par des moyens virtuels. Pour les organes de l'UPOV qui se réunissent à Genève, une procédure a également été mise en place pour permettre l'examen des documents par correspondance. Dans le cas des groupes de travail techniques (TWP), des commentaires sur les documents ont été sollicités en amont et ont servi de base aux délibérations lors des réunions. Ces procédures ont permis aux organes de l'UPOV de poursuivre leurs travaux comme prévu, sans ralentir l'examen des questions de fond.

S'agissant des TWP, le passage aux réunions virtuelles en 2020 a entraîné une participation nettement plus importante que les années précédentes (voir les figures 3 et 4). L'augmentation du nombre de participants a varié de 34% pour le TWA à 120% pour le TWF, par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. L'augmentation du nombre de membres de l'Union ayant participé aux TWP a oscillé entre 33% pour le TWA et 90% pour le TWC, par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Une enquête menée auprès des participants aux TWP (voir la figure 5) a révélé un niveau élevé de satisfaction à l'égard des réunions dans l'ensemble, plus de 90% des participants étant satisfaits ou très satisfaits des réunions.

Figure 3. Nombre total de participants aux réunions des TWP (2015-2020)

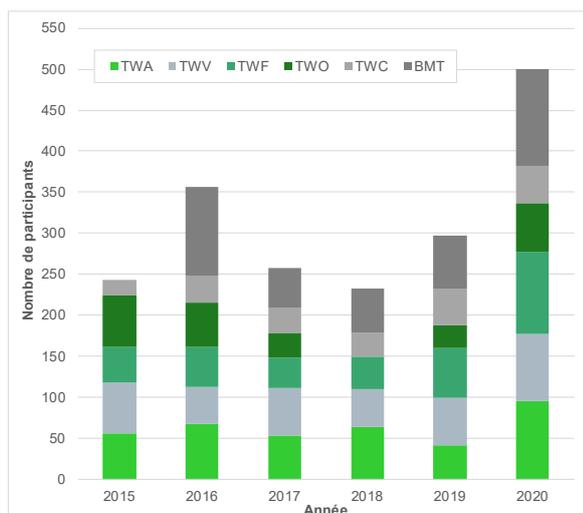


Figure 4. Nombre de membres de l'UPOV ayant participé à au moins une réunion d'un TWP par an (2015-2020)

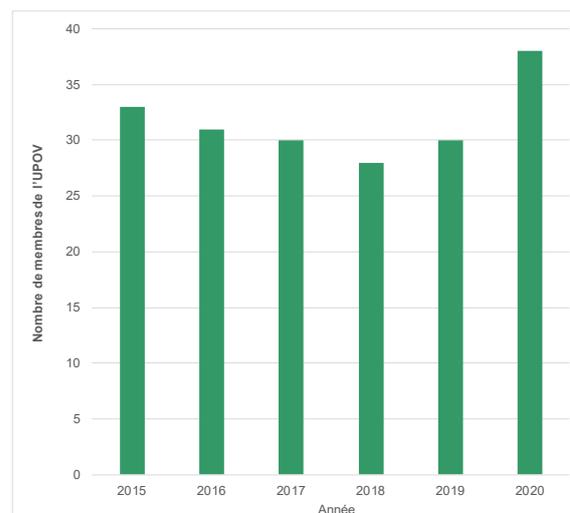
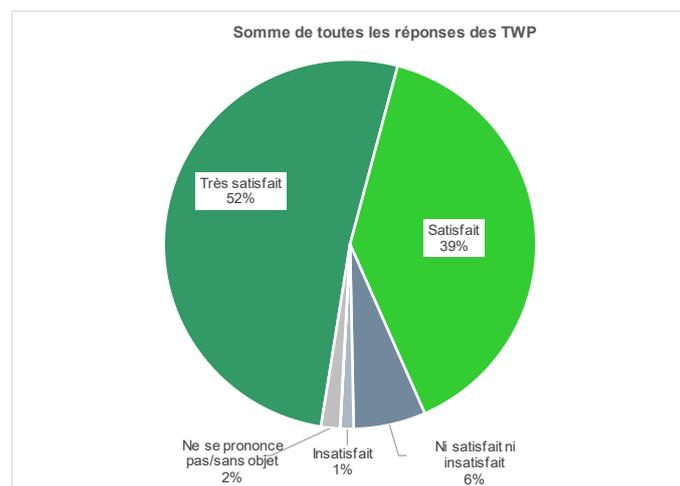


Figure 5. Satisfaction générale des participants aux réunions virtuelles des TWP (2020) (en %)



Il est ressorti des discussions des groupes de travail techniques (voir le document TWP/5/12) que l'interaction dans les réunions virtuelles était moins évidente que dans les réunions physiques, un phénomène parfois accentué par des problèmes techniques, et que les possibilités d'échanges informels en marge de la réunion étaient moindres. En revanche, les plateformes virtuelles ont créé de nouvelles possibilités de discussion et de consultation en dehors de la semaine de réunion, favorisant l'avancement des questions en amont. Les visites techniques, qui sont un moyen important d'échanger des informations et des connaissances lors des TWP, n'ont pas été possibles en 2020. Toutefois, il a été reconnu que les visites techniques virtuelles seraient une option à envisager en 2021.

Contrairement aux réunions des TWP, le nombre de membres de l'Union participant aux réunions virtuelles des organes de l'UPOV qui se réunissent à Genève (Conseil, Comité consultatif, CAJ et TC) a été similaire à celui des années précédentes (voir les figures 10 et 11 pour le sous-programme UV.1 et les figures 20 et 21 pour le sous-programme UV.2). Il est possible que les modalités d'approbation des documents par correspondance avant les sessions de l'UPOV aient induit une baisse d'intérêt à participer aux réunions. En outre, la procédure d'approbation des documents par correspondance a nécessité plusieurs cycles de consultation, créant de nouvelles exigences pour les membres de l'Union et les observateurs et augmentant considérablement le travail administratif nécessaire pour organiser les sessions.

Parmi les mesures visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union, le TC est convenu de proposer la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles comprenant les éléments suivants :

- a) Plateforme pour :
 - i) échanger des rapports DHS existants
 - 1) afin que les membres de l'UPOV publient et reçoivent les rapports DHS existants et conviennent des modalités de paiement, le cas échéant
 - 2) et que les déposants d'une demande de protection des obtentions végétales puissent demander à utiliser les rapports DHS existants et effectuer des paiements, le cas échéant
 - ii) aider les membres de l'Union à mettre leurs procédures écrites en matière d'examen DHS ainsi que les informations concernant leurs systèmes de gestion de la qualité à la disposition des autres membres de l'Union
- b) Outil pour communiquer des informations sur la coopération en matière d'examen DHS entre les membres de l'UPOV et les déposants d'une demande de protection des obtentions végétales dans un format convivial, en utilisant les informations contenues dans la base de données GENIE
- c) Module permettant aux membres de l'Union d'utiliser le modèle de principes directeurs d'examen et la base de données de caractères fondés sur le Web afin que les différents services d'examen élaborent leurs propres principes directeurs d'examen dans leur langue
- d) Plateforme permettant d'accéder aux bases de données des membres de l'UPOV contenant des descriptions variétales

Un certain nombre de ces éléments seront intégrés à l'initiative "e-PVP" (axe d'amélioration n° 1 : outils de mise en œuvre du système de l'UPOV (e-PVP)), dans le cadre du plan de développement stratégique 2021-2025 (voir la Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1) ci-dessus).

Le TC a également demandé au Bureau de l'Union de recenser les principes directeurs d'examen pour lesquels on peut s'attendre à ce qu'une révision partielle, comprenant les questionnaires techniques, apporte des avantages majeurs en termes d'harmonisation entre les membres, et de présenter des propositions de révision partielle aux TWP, lors de leurs sessions en 2021. Les principes directeurs d'examen indiqués ci-dessus représentent un grand nombre de demandes de droit d'obtenteur dans plusieurs membres de l'Union, et un certain nombre de membres de l'Union ont indiqué que leurs questionnaires techniques présentaient des différences par rapport au Questionnaire technique de l'UPOV. Les plantes indiquées sont également pertinentes pour UPOV PRISMA.

En 2019, le Conseil a approuvé le lancement d'une nouvelle version de la base de données PLUTO avec des options gratuites et à valeur ajoutée, à partir de novembre 2020. Des problèmes avec un fournisseur informatique, qui ont été exacerbés par la pandémie de Covid-19, combinés à la nécessité de procéder à une analyse plus approfondie que prévu des données de la base de données PLUTO existante, ont conduit à la décision de reporter le lancement de la nouvelle version de PLUTO en 2021. Cette décision tenait également

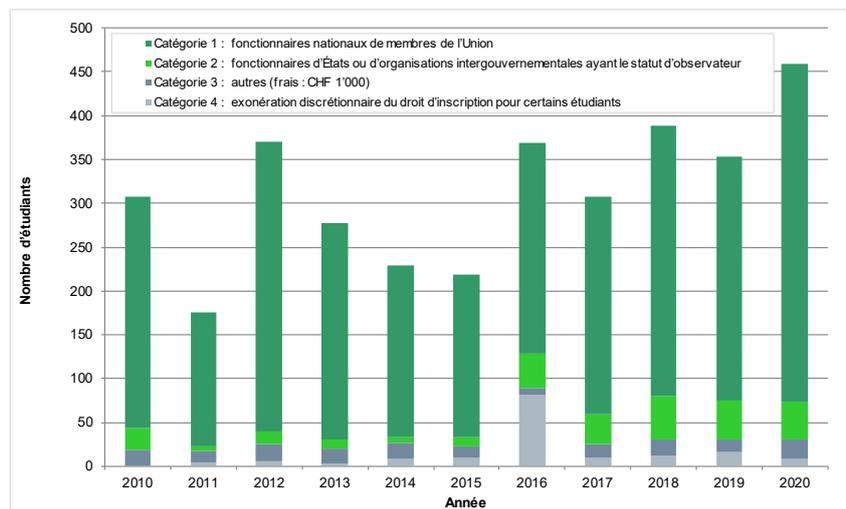
compte du fait que le lancement d'une nouvelle version en pleine pandémie de Covid-19 n'interviendrait sans doute pas au moment opportun pour les utilisateurs.

L'introduction d'UPOV PRISMA en 2017 a représenté une évolution importante dans la facilitation des demandes de droits d'obtenteur. À la fin de 2020, 35 membres de l'Union couvrant 74 États participaient à UPOV PRISMA. L'utilisation d'UPOV PRISMA n'a que légèrement progressé en 2020, avec 221 demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA, contre 217 en 2019. La pandémie de Covid-19 a probablement relégué au second plan l'intérêt pour un nouveau système.

Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)

La pandémie de Covid-19 a eu une incidence majeure sur les activités de formation et d'assistance de l'UPOV. Dans la mesure du possible, les activités de formation et d'assistance ont été mises en œuvre selon des modalités virtuelles, bénéficiant également de niveaux de participation plus élevés tout en devant trouver des moyens novateurs pour assurer un engagement réel. Comme indiqué dans la présentation générale, la réduction du nombre de missions et d'activités a par ailleurs été compensée par un grand nombre de réunions virtuelles au cours desquelles des questions ont pu être débattues dans des délais relativement courts grâce à la disponibilité accrue de personnes qui auraient normalement dû se déplacer. Le nombre de participants au cours d'enseignement à distance DL-205 de l'UPOV a augmenté de manière significative, notamment celui des fonctionnaires de membres de l'Union (voir la figure 6).

Figure 6. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription



Relations extérieures (sous-programme UV.4)

La pandémie de Covid-19 a eu une incidence majeure sur les relations extérieures, en raison des restrictions de voyage. Toutefois, la palette d'options de réunion virtuelle a créé de nouvelles possibilités de rencontre avec les fonctionnaires et les autres parties prenantes, générant une augmentation de la fréquence des contacts (voir la figure 1).

En 2019, la création des comptes Twitter @UPOVint et @vsgupov a constitué une évolution importante, associée à l'utilisation du profil de l'UPOV sur LinkedIn. En 2020, le nombre d'abonnés a continué d'augmenter. Outre la sensibilisation directe obtenue grâce aux publications effectuées sur les réseaux sociaux, d'autres indicateurs témoignent de l'augmentation consécutive du nombre de visiteurs ("visites") et de sessions sur le site Web de l'UPOV (voir les figures 7 à 9).

Figure 7. Abonnés @UPOVint

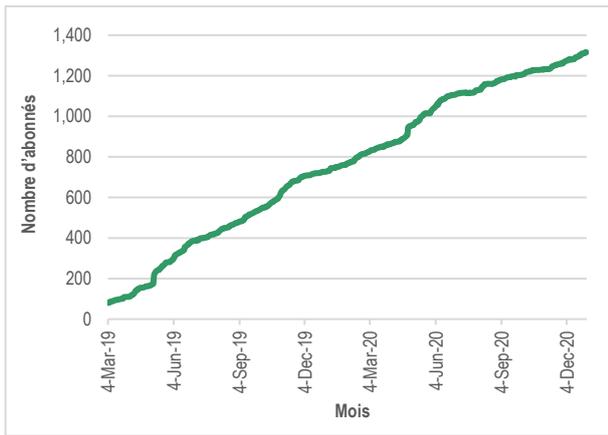


Figure 8. Abonnés @vsgupov

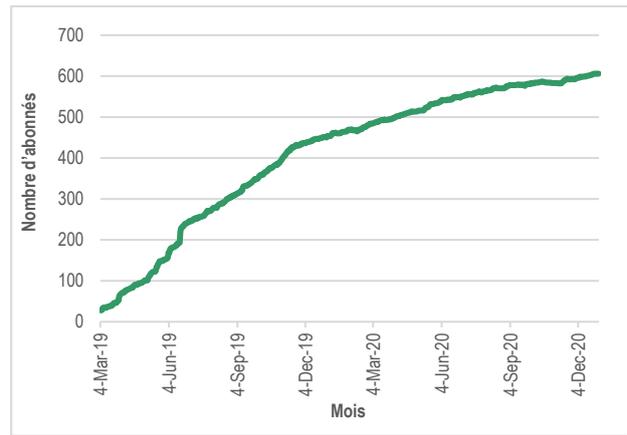
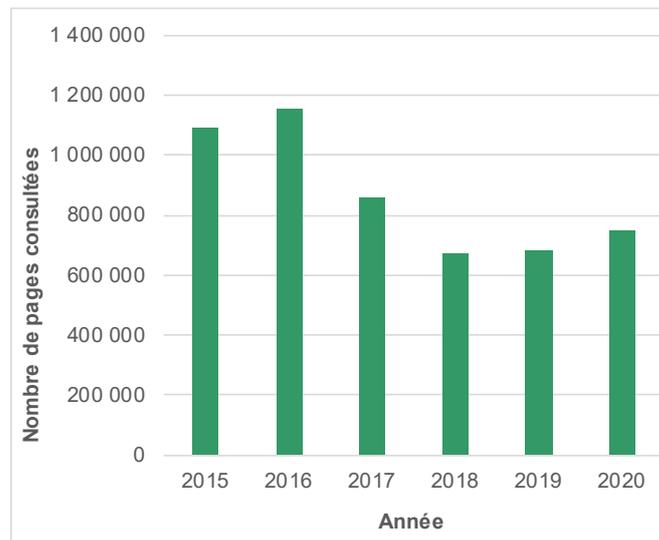


Figure 9. Nombre de visites sur le site Web de l'UPOV^h en 2020 dans le monde



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

Principaux éléments financiers

Le tableau 1 ci-dessous présente le résultat budgétaire global réalisé par l'UPOV, ainsi que les fonds de réserve et de roulement à la fin de 2020. Au total, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées à 3,6 millions de francs suisses et les dépenses à 3,3 millions de francs suisses, soit un excédent budgétaire de 0,3 million de francs suisses pour 2020.

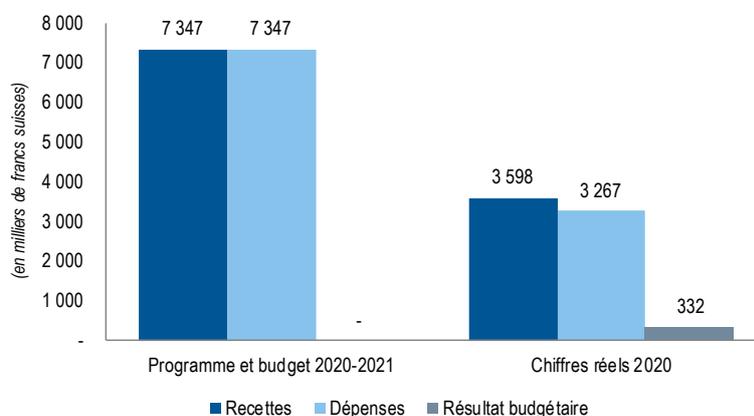
Fin 2020, le total des fonds de réserve et de roulement s'est élevé à 0,4 million de francs suisses, à savoir 1,1 million de francs suisses dans le fonds de réserve, 0,6 million de francs suisses dans le fonds de roulement et des pertes actuarielles dans les actifs nets de 1,3 million de francs suisses.

Tableau 1. Principaux éléments financiers en 2020
(en milliers de francs suisses)

Principaux éléments financiers	Programme et budget 2020-2021	Montants effectifs 2020	Montants effectifs 2020 par rapport au programme et budget
Recettes	7 347	3 598	49%
Dépenses	7 347	3 267	44%
Résultat selon le budget	-	332	n.d.
Ajustements IPSAS apportés aux recettes du budget ordinaire		64	
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses du budget ordinaire		(147)	
Excédent/(déficit)		249	

Fonds de réserve et de roulement (FRR)	
Fonds de réserve	1 059
Fonds de roulement	575
Gains/(pertes) actuariels par le biais des actifs nets	(1 266)
Total des fonds de réserve et de roulement en fin d'exercice	368

Graphique 1. Recettes, dépenses et résultat budgétaire en 2020



Note : la somme des montants figurant dans les tableaux dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Recettes

Les recettes effectives pour 2020 se sont élevées à 3,6 millions de francs suisses, conformément aux prévisions budgétaires (49% du budget pour l'exercice biennal). Voir le tableau 2 ci-dessous.

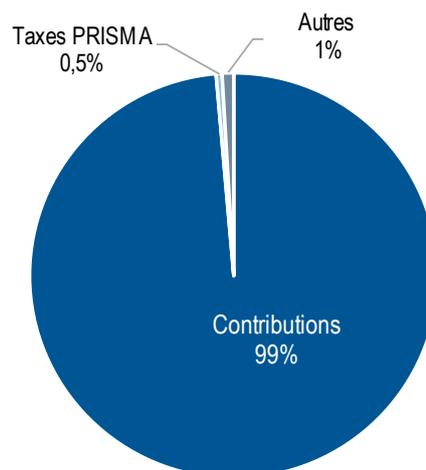
Les contributions sont restées de loin la source de recettes la plus importante, représentant 98,6% des recettes totales. L'augmentation des recettes provenant des contributions, qui découle de l'augmentation du nombre d'unités de contribution de la Chine de 0,5 unité en 2019 à 2 unités en 2020, et l'augmentation des recettes provenant des cours d'enseignement à distance ont été compensées par la diminution des recettes provenant des taxes UPOV PRISMA, qui ont été inférieures aux prévisions, et par la baisse des recettes provenant des coûts d'appui au programme liés aux fonds fiduciaires. Cette dernière est due à une diminution des activités générant des frais de déplacement du fait de la pandémie de Covid-19.

Tableau 2. Recettes en 2020
(en milliers de francs suisses)

Recettes	Prévisions pour 2020-2021	Montants effectifs en 2020	Montants effectifs en 2020 par rapport aux prévisions
Contributions (unitaires)	6 946	3 548	51%
Taxes relatives à l'utilisation d'UPOV PRISMA	250	17	7%
Coûts d'appui au Programme de fonds fiduciaire	121	30	25%
Frais d'inscription aux cours d'enseignement à distance	30	21	70%
Recettes accessoires ¹	-	(18)	n.d.
Total	7 347	3 598	49%

^{1.} Les recettes accessoires concernent principalement les gains/(pertes) de change non réalisés résultant du processus de réévaluation des comptes de trésorerie et des autres actifs et passifs (devises autres que le franc suisse).

Graphique 2. Répartition des recettes par provenance en 2020



Dépenses

Les dépenses effectives se sont élevées à 3,3 millions de francs suisses en 2020 (44% du budget biennal). Elles sont présentées dans le tableau 3 et par sous-programme dans le tableau 4 et le tableau 5.

Tableau 3. Budget par rapport aux dépenses par objet de dépense en 2020
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Programme et budget 2020-2021	Montants effectifs 2020	Montants effectifs 2020 par rapport au programme et budget
A. Ressources en personnel			
Postes	4 688	2 158	46%
Temporaires	251	27	11%
Autres dépenses de personnel	-	1	n.d.
Total, A	4 939	2 186	44%
B. Autres ressources			
Stages et bourses			
Stages	5	-	-
Bourses	65	24	38%
Sous-total stages et bourses	69	24	35%
Voyages			
Missions de fonctionnaires	500	27	5%
Voyages de tiers	25	1	6%
Sous-total voyages	525	28	5%
Services contractuels			
Conférences	160	56	35%
Publications	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes ¹	20	0	1%
Autres services contractuels	385	347	90%
Sous-total services contractuels	565	403	71%
Dépenses de fonctionnement			
Sous-total dépenses de fonctionnement	1 239	621	50%
Matériel et fournitures			
Mobilier et matériel	5	-	-
Fournitures	5	4	83%
Sous-total matériel et fournitures	10	4	42%
Total, B	2 408	1 080	45%
TOTAL	7 347	3 267	44%

¹ Les dépenses effectives en 2020 au titre des services contractuels de personnes s'élèvent à 200 francs suisses

Ressources en personnel

Les ressources en personnel inscrites au budget reposent sur une méthodologie d'établissement des coûts fondée sur les montants réels. Les estimations de dépenses pour 2020 ont été inférieures aux prévisions (44% du budget biennal). Les dépenses liées à des postes (46% du budget biennal) ont été inférieures aux prévisions compte tenu du fait que deux postes de la catégorie des services généraux ont été occupés à 80% et qu'un poste a été vacant pendant une partie de l'année.

Les dépenses relatives aux fonctionnaires temporaires ont représenté 11% du budget pour l'exercice biennal en raison d'un retard dans le recrutement de fonctionnaires temporaires.

Autres dépenses

Les dépenses liées aux stages et aux bourses ont été inférieures aux prévisions (35% du budget biennal) car la pandémie de Covid-19 a empêché le boursier de voyager et a rendu impossible le recrutement d'un autre boursier pour le remplacer.

Les dépenses liées aux voyages, à la formation et aux indemnités en 2020 n'ont représenté que 5% du budget biennal en raison de la pandémie de Covid-19.

Services contractuels

Conférences : les dépenses relatives aux conférences ont été inférieures aux prévisions (35% du budget biennal). Toutefois, si les coûts d'organisation d'événements à l'intention des participants ont pu être évités grâce à la tenue des réunions sous forme virtuelle, des coûts supplémentaires (25 535 francs suisses) ont été engagés pour la plateforme de réunion virtuelle, comme indiqué sous "Autres services contractuels".

Publications : aucune dépense au titre des publications n'a été consentie en 2020.

Services contractuels de personnes : les dépenses au titre des services contractuels de personnes ont été minimales en 2020 (200 francs suisses).

Autres services contractuels : les estimations de dépenses pour les autres services contractuels ont été nettement plus élevées que prévu pour la première année de l'exercice biennal (90% de l'exercice biennal) du fait de l'augmentation des dépenses engagées pour des intérimaires afin de compenser les éléments suivants : i) personnel administratif travaillant à temps partiel; ii) non-recrutement d'un fonctionnaire temporaire; et iii) coût de fonctionnement de la plateforme de réunion virtuelle pour les réunions de l'UPOV.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 ont été conformes aux prévisions budgétaires.

Les dépenses liées au matériel et aux fournitures ont été globalement conformes aux prévisions budgétaires.

Tableau 4. Budget par rapport aux dépenses par sous-programme en 2020
(en milliers de francs suisses)

	Programme et budget 2020-2021	Montants effectifs 2020	Montants effectifs 2020 par rapport au programme et budget
UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales	798	404	51%
UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV	4 268	2 033	48%
UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV	1 633	608	37%
UV.4 : Relations extérieures	648	221	34%
Total	7 347	3 267	44%

Tableau 5. Détails des dépenses par sous-programme en 2020
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Sous-programmes				Total
	UV.1	UV.2	UV.3	UV.4	
A. Ressources en personnel					
Postes	371	1 005	578	205	2 158
Temporaires	5	3	15	4	27
Autres dépenses de personnel ¹	0	1	0	0	1
Total, A	377	1 008	593	209	2 186
B. Autres ressources					
Stages et bourses					
Stagiaires	-	-	-	-	-
Bourses	-	24	-	-	24
Sous-total stages et bourses	-	24	-	-	24
Voyages					
Missions de fonctionnaires ²	-	0	14	12	27
Voyages de tiers	-	-	1	-	1
Sous-total voyages	-	0	15	12	28
Services contractuels					
Conférences	16	40	-	-	56
Publications	-	-	-	-	-
Services contractuels de personnes ³	-	-	0	-	0
Autres services contractuels	7	340	-	-	347
Sous-total services contractuels	23	380	0	-	403
Dépenses de fonctionnement					
Sous-total dépenses de fonctionnement⁴	0	621	-	-	621
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	-
Fournitures	4	-	-	-	4
Sous-total matériel et fournitures	4	-	-	-	4
Total, B	27	1 025	16	12	1 080
TOTAL	404	2 033	608	221	3 267

¹ Les dépenses au titre des autres dépenses de personnel pour UV.1, UV.3 et UV.4 s'élèvent respectivement à 193 francs suisses, 304 francs suisses et 107 francs suisses.

² Les dépenses au titre des missions de fonctionnaires pour UV.2 s'élèvent à 251 francs suisses.

³ Les dépenses au titre des services contractuels de personnes pour UV.3 s'élèvent à 200 francs suisses.

⁴ Les dépenses au titre des dépenses de fonctionnement pour UV.1 s'élèvent à 276 francs suisses.

Ressources

Le nombre de postes par catégorie est présenté dans le tableau 6 ci-dessous. Il n'y a pas eu de changement dans le nombre total de postes en 2020. Le poste de secrétaire général est compris dans le décompte des postes, mais n'entraîne aucun coût, étant donné que le Directeur général actuel de l'OMPI a refusé de percevoir tout traitement ou indemnité pour ses fonctions de secrétaire général de l'UPOV.

Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs en 2020

Catégorie de postes	Postes inscrits au budget pour 2020-2021	Postes effectifs en 2020	Différence
Directeurs	3	3	-
Professionnels	5	5	-
Services généraux	4	4	-
Total	12	12	-

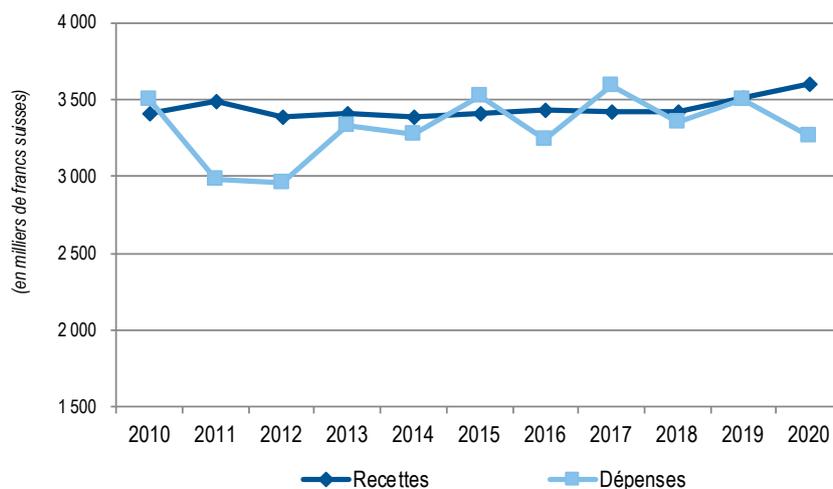
Évolution des recettes et des dépenses

L'évolution globale des recettes et des dépenses effectives (avant ajustements IPSAS) est présentée ci-dessous dans le tableau 7 pour la période allant de 2010 à 2020.

Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2010 à 2020
(en milliers de francs suisses)

	Montants effectifs										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	3 412	3 489	3 388	3 403	3 384	3 409	3 431	3 420	3 422	3 509	3 598
Dépenses	3 501	2 978	2 954	3 331	3 275	3 517	3 239	3 586	3 355	3 500	3 267
Résultat selon le budget	(89)	511	434	72	109	(109)	192	(166)	67	9	332

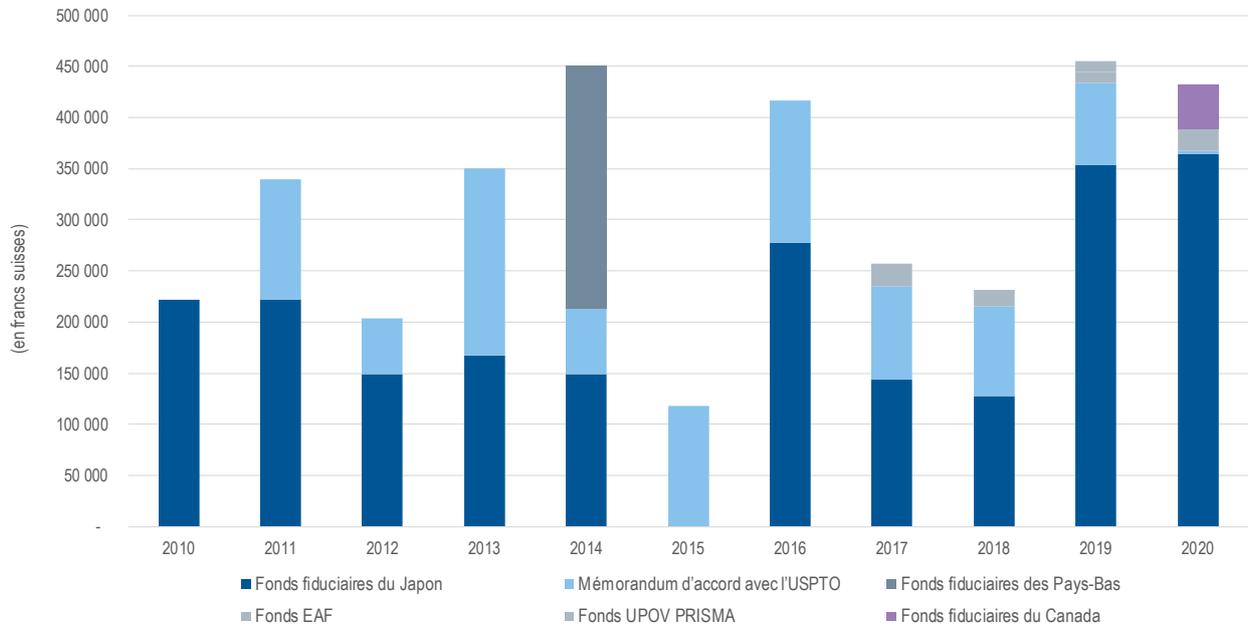
Graphique 3. Évolution des recettes et des dépenses de 2010 à 2020



Fonds fiduciaires (fonds extrabudgétaires)

L'évolution globale des recettes effectives des fonds fiduciaires pour la période allant de 2010 à 2020 est présentée dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8. Évolution des fonds fiduciaires de 2010 à 2020



II. EXÉCUTION DU PROGRAMME

SOUS-PROGRAMME UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales

Objectifs

- a) Maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV.
- b) Jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution ²
1. Identification et mise en œuvre des buts et objectifs stratégiques de l'UPOV	a) Plan de développement stratégique qui recense les ressources financières et humaines nécessaires pour atteindre les orientations et objectifs stratégiques de l'Union et définit les étapes à long terme et les principaux jalons des activités de sensibilisation en vue d'améliorer la visibilité institutionnelle et d'accroître les efforts de production de recettes.	Le Comité consultatif : <ul style="list-style-type: none"> - a pris note des informations sur la situation actuelle en ce qui concerne les 10 axes d'amélioration recensés dans le plan de développement stratégique pour 2018-2023; - a approuvé le projet de plan de développement stratégique pour 2021-2025; et - a demandé que le plan de développement stratégique soit actualisé tous les deux ans afin de définir les orientations pour les deux exercices biennaux suivants et de coïncider avec l'élaboration du projet de programme et budget pour l'exercice biennal suivant. <p>Voir le document CC/97/3 "Plan de développement stratégique"</p>
2. Révision de la stratégie de formation et d'assistance	a) Évaluation des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports d'exécution pour l'exercice biennal et d'autres documents d'information; et	Voir le document CC/97/14 "Stratégie en matière de formation et d'assistance"
	b) Mesures destinées à assurer formation et aide pour la mise en place et l'application du système de l'UPOV.	Voir le document CC/97/14 "Stratégie en matière de formation et d'assistance"
3. Révision de la stratégie de communication	a) Évaluation des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports d'exécution pour l'exercice biennal et d'autres documents d'information; et	Voir le document CC/97/6 Rev. "Stratégie de communication"
	b) Recommandations formulées par le Comité consultatif sur la stratégie de communication	Suivant la recommandation du Comité consultatif, le Conseil a adopté le texte de la question-réponse "Comment le système de l'UPOV favorise-t-il le développement durable?"
4. Orientations politiques relatives aux interactions avec d'autres organisations	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif; et	Le Comité consultatif approuve la participation du Bureau de l'Union au groupe de référence du projet de recherche intitulé "Vers la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des moyens de subsistance grâce à la mise en œuvre des droits des agriculteurs à la diversité génétique des cultures (DIVERSIFARM)".
	b) Décisions adoptées par le Conseil.	Néant
5. Politiques visant à diversifier le portefeuille de recettes de l'UPOV	a) Recettes provenant de sources autres que les contributions des membres de l'UPOV.	Le plan de développement stratégique pour 2021-2025 stipule que les sources de revenus autres que les contributions des membres de l'Union devraient atteindre 7,5% des recettes de l'UPOV d'ici 2025. Les fonds extrabudgétaires, UPOV PRISMA et la base de données PLUTO sont recensés comme les principales autres sources de revenus.
6. Organisation des sessions du Conseil et du Comité consultatif	a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif	Le Conseil a décidé que les sessions de l'UPOV d'octobre 2020 se tiendront sous la forme de réunions virtuelles, avec examen préalable des documents par correspondance.
		Voir les figures 10 et 11

² Lorsque les données sont fournies sur plusieurs années, il s'agit de la période de 2010 à 2020, à moins que les données ne soient pas disponibles pour toutes les années.

Figure 10. Participation* aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre)

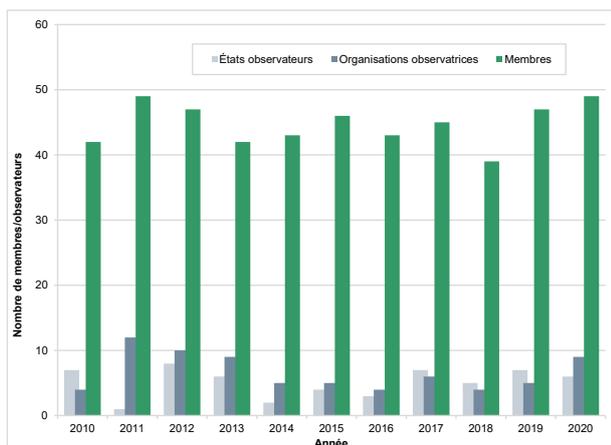
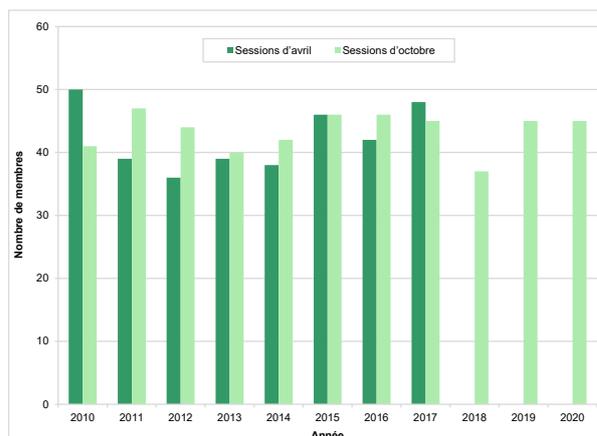


Figure 11. Participation* aux sessions du Comité consultatif



Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
7. Organisation et suivi des travaux des comités de l'UPOV	a) Approbation et suivi des programmes de travail du CAJ, du TC, des TWP et des groupes de travail ad hoc;	Atteint – voir les paragraphes 53 à 57 du document C/54/21 "Compte rendu" - Le Conseil a approuvé la création et le mandat du Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM) qui regroupera les travaux du TWC et du BMT, avec effet à compter de 2022. Le Conseil est convenu d'élire le président du BMT en qualité de président du TWM, pour un mandat prenant fin en même temps que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, en 2023. - Se fondant sur la recommandation du CAJ, le Conseil a décidé d'organiser un séminaire pendant le premier semestre de 2021, afin d'échanger des informations sur les questions relatives au produit de la récolte et à l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication.
	b) Élection des présidents du CAJ, du TC, des TWP et des groupes de travail ad hoc, ainsi que des vice-présidents du CAJ et du TC; et	Le Conseil a élu les présidents des groupes de travail techniques ci-après pour un mandat de trois ans s'achevant en même temps que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, en 2023, comme suit : a) Mme Renée Cloutier (Canada), TWA; b) M. Christopher Barnaby (Nouvelle-Zélande), TWF; c) Mme Ashley Balchin (Canada), TWO; d) Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas), TWV; et e) Mme Beate Rücker (Allemagne), BMT.
	c) Approbation des calendriers annuels des réunions	Atteint – voir le document C/54/8 Rev.
8. Coordination, suivi et évaluation de l'exécution du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021	a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2020-2021	Les résultats ne seront pas disponibles avant 2021.
	b) Approbation des états financiers; et	Voir le document C/55/5 "États financiers pour 2020."
	c) Approbation du rapport de gestion financière	Voir le présent document C/55/2 "Rapport sur la performance de l'UPOV en 2020". Le Conseil a approuvé le regroupement des rapports financiers et des rapports sur l'exécution du programme existants dans un "Rapport sur la performance de l'UPOV". Ce rapport serait présenté chaque année parallèlement aux états financiers, en commençant par les rapports pour 2020.

* La participation est évaluée à partir du nombre de membres participants par États observateur/organisation observatrice plutôt que du nombre de participants individuels.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
9. Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023	a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023.	Voir la section du document C/55/4 "Programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023".
10. Examen de la conformité des lois ou projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif; et b) Décisions adoptées par le Conseil.	Voir le point b) ci-dessous. Sur la base de la recommandation du Comité consultatif, le Conseil : <ul style="list-style-type: none"> • a rendu une décision positive concernant la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales des Émirats arabes unis" (par correspondance); • a rendu une décision positive quant à la conformité du "projet de loi relative aux droits d'obteneur du Zimbabwe".
11. Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obteneur et les droits d'obteneurs délivrés	a) Nombre de demandes déposées;	Voir les figures 12, 13 et 14
	b) Nombre de titres octroyés;	Voir les figures 15 et 16
	c) Nombre de titres en vigueur;	Voir la figure 15
	d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union;	Voir les figures 17 et 18
	e) Nombre de genres ou espèces dont des variétés sont protégées; et	Voir la figure 27 dans le sous-programme UV.2
	f) Analyse par type de plante.	Voir la figure 19 "Données de la base de données PLUTO"

Figure 12. Demandes de droits d'obteneur

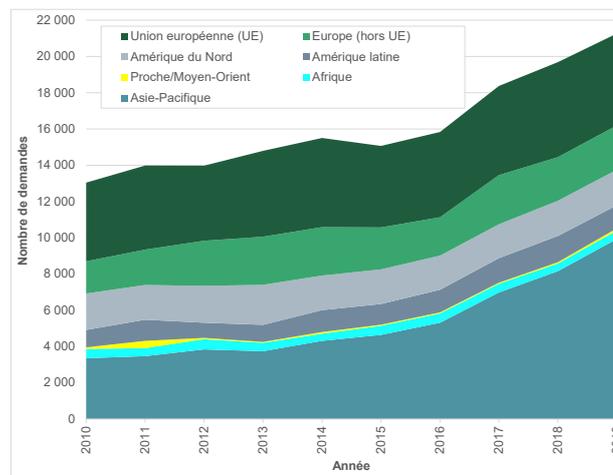


Figure 13. Demandes de droits d'obteneur et titres octroyés

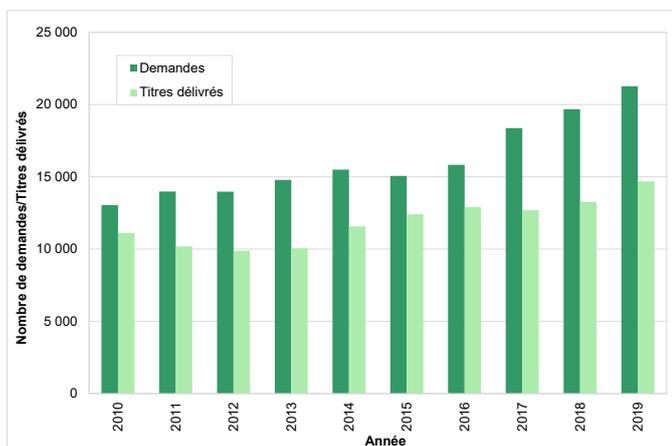


Figure 14. Demandes de droits d'obteneur déposées par des résidents ou des non-résidents

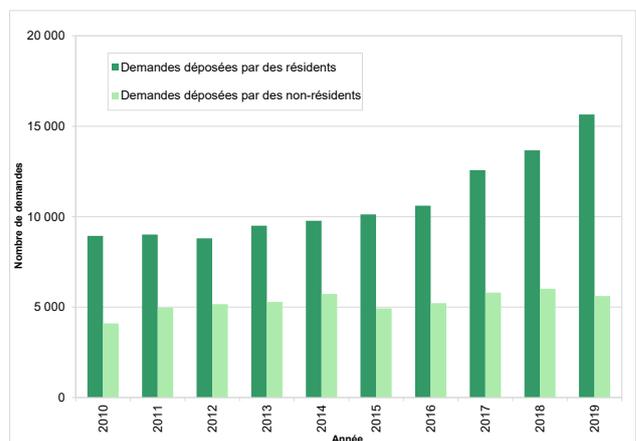


Figure 15. Titres d'obtenteur en vigueur

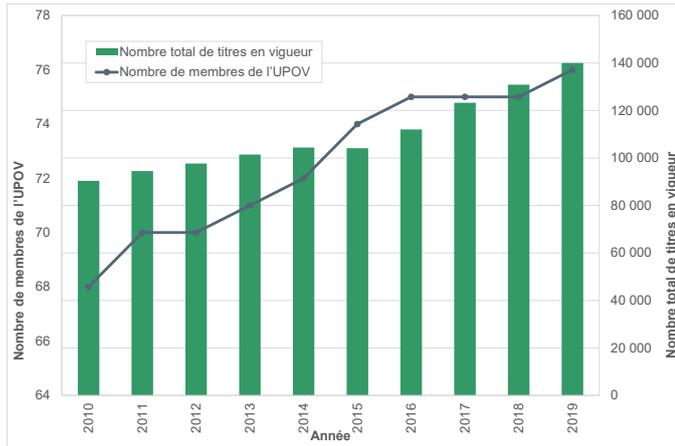


Figure 16. Titres d'obtenteur octroyés à des résidents ou à des non-résidents

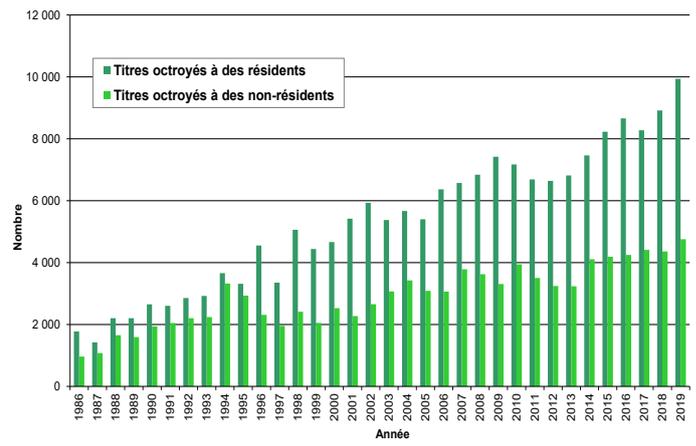
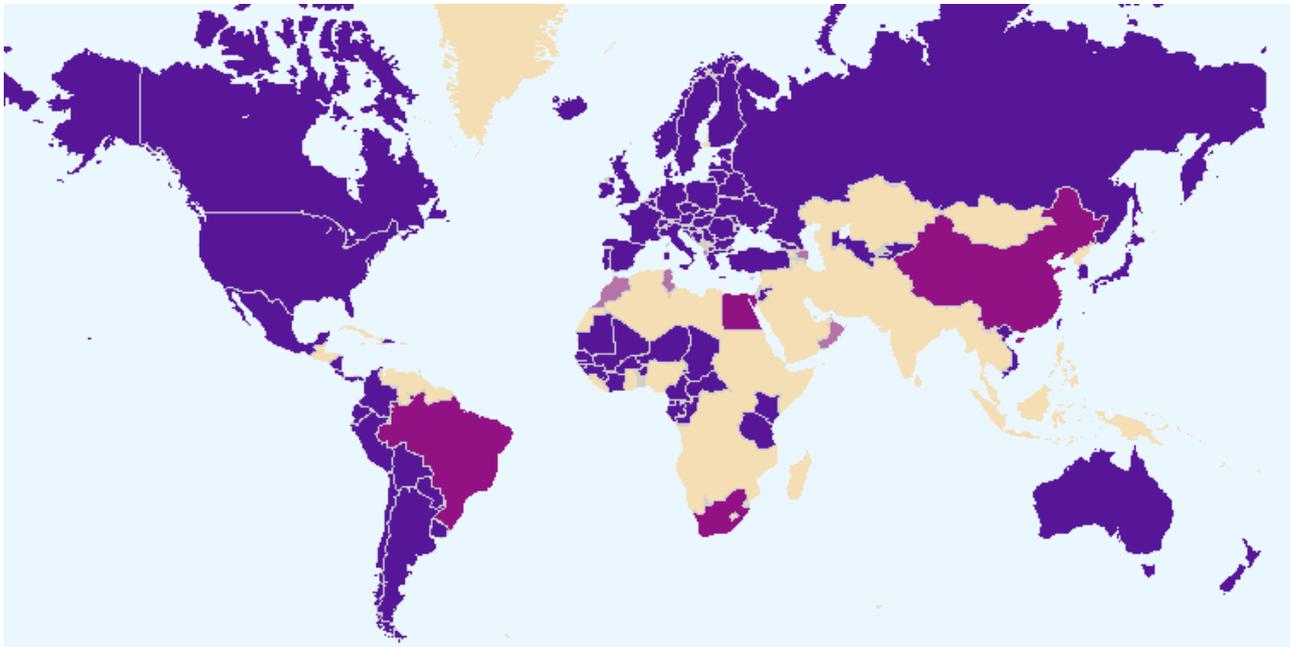


Figure 17. Protection de genres et espèces végétaux en 2020



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- Membres de l'Union assurant la protection de tous les genres et espèces végétaux
- Membres de l'Union assurant la protection d'un nombre limité de genres et espèces végétaux
- Membres de l'Union n'ayant pas notifié l'extension de la protection à tous les genres et espèces

Figure 18. Évolution de la protection des genres et espèces végétaux

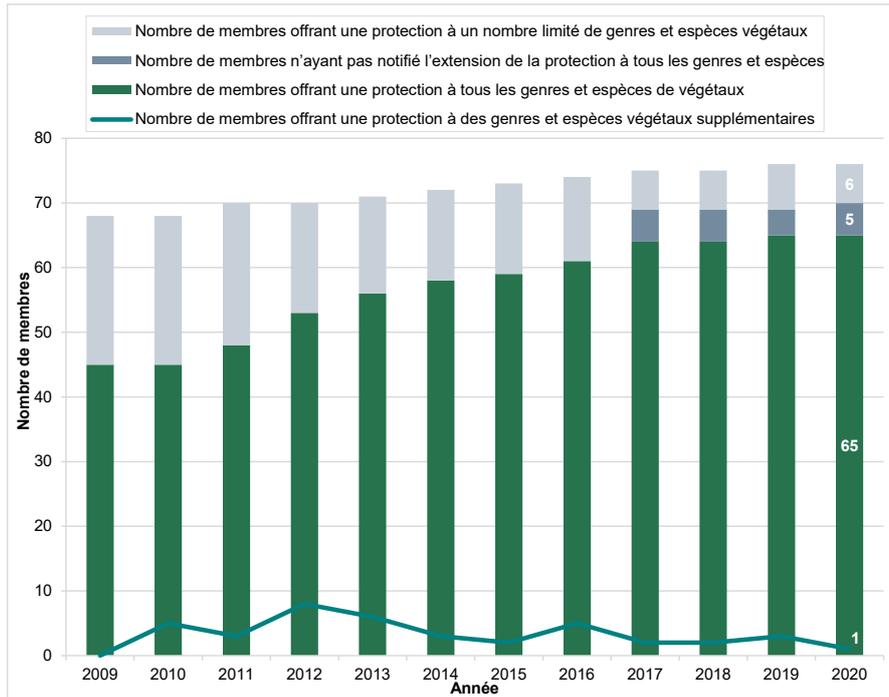


Figure 19 : Données de la base de données PLUTO

Demands déposées par type de plante

Titres délivrés par type de plante

Année	Type de plante				
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	27%	0,9%	12%	48%	12%
2013	25%	1,0%	12%	49%	11%
2014	30%	0,8%	11%	47%	10%
2015	33%	0,5%	14%	36%	16%
2016	37%	0,6%	11%	34%	18%
2017	33%	0,5%	11%	38%	17%
2018	35%	0,5%	12%	33%	20%
2019	34%	0,6%	10%	37%	19%
2020	35%	0,6%	8%	36%	21%

Année	Type de plante				
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	26%	0,7%	9%	48%	15%
2013	34%	0,7%	10%	42%	13%
2014	35%	0,6%	10%	43%	12%
2015	32%	0,9%	10%	44%	13%
2016	32%	1,1%	9%	40%	18%
2017	27%	0,4%	12%	45%	16%
2018	27%	0,5%	11%	43%	18%
2019	34%	0,4%	9%	38%	18%
2020	38%	0,5%	7%	34%	21%

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
12. Faciliter le dépôt des demandes par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif; et	À la quatre-vingt-dix-septième session du Comité consultatif, il a été convenu que le Bureau de l'Union présenterait des propositions concernant l'établissement de rapports sur le financement d'UPOV PRISMA, afin que le Comité consultatif les examine à sa quatre-vingt-dix-huitième session.
	b) Décisions adoptées par le Conseil.	Néant
13. Faciliter la coopération volontaire entre les membres de l'Union dans la mise en œuvre de la Convention UPOV	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif; et	À sa quatre-vingt-dix-septième session, le Comité consultatif est convenu d'élargir le point de l'ordre du jour relatif à la "Fourniture d'un appui aux nouveaux membres de l'Union" aux "Faits nouveaux survenus dans les membres de l'Union" afin de recenser et d'examiner les possibilités de se pencher sur l'évolution de la situation dans tous les membres de l'Union.
	b) Décisions adoptées par le Conseil.	Compte tenu des recommandations du Comité consultatif, le Conseil est convenu d'organiser un séminaire, qui serait ouvert aux membres et aux observateurs, pendant la semaine des sessions de l'UPOV en 2021 afin d'échanger des informations et des données d'expérience sur les stratégies en matière de sélection végétale et de protection des variétés végétales traitant de ces questions de politique générale.
14. Politique sur d'autres questions	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif;	Le Comité consultatif a examiné un rapport portant sur une initiative concernant les petits exploitants agricoles et une présentation faite par Oxfam, Plantum et Euroseeds, et est convenu des mesures à prendre en lien avec la fourniture d'orientations liées à la mise en œuvre des exceptions concernant les actions accomplies à titre privé et à des fins non commerciales pour les petits exploitants agricoles, tenant compte des inquiétudes soulevées à la quatre-vingt-dix-septième session.
	b) Décisions adoptées par le Conseil; et	Néant
	c) Adoption des documents présentant la politique de l'UPOV par le Conseil.	Néant

SOUS-PROGRAMME UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV

Objectifs

- Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- Aider les États et les organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
1. Participation des membres de l'Union et des observateurs aux travaux des différents organes de l'UPOV	a) Participation aux travaux du Comité administratif et juridique, du Comité technique et des groupes de travail techniques, ainsi qu'aux ateliers préparatoires correspondants.	Voir les figures 20 et 21, et les figures 3 et 4 Les TWP n'ont pas organisé d'atelier préparatoire à leurs sessions en 2020. Les éléments à examiner lors des ateliers préparatoires ont été présentés comme une introduction aux points de l'ordre du jour correspondants durant le déroulement normal des sessions.

Figure 20. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au CAJ

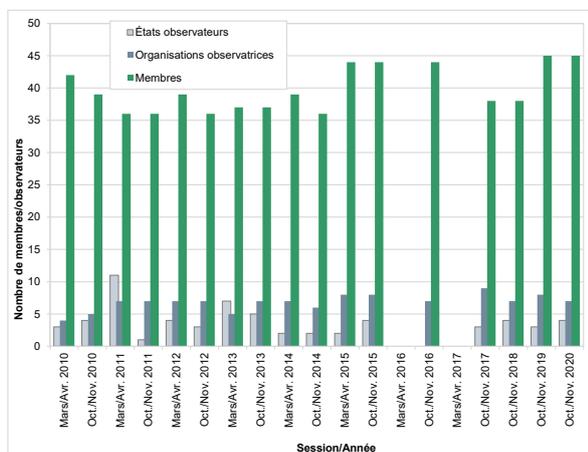
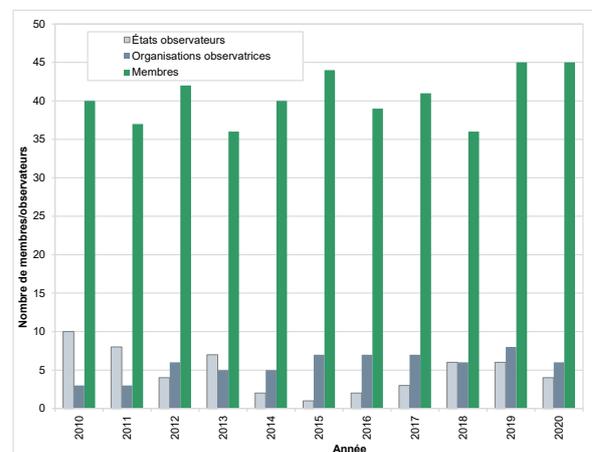


Figure 21. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au TC



Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
2. Orientations au sujet de la Convention UPOV et sa mise en œuvre et informations sur son application	a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV	Le Conseil a adopté : – 3 révisions de documents d'information adoptés précédemment UPOV/INF/4/6 Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (révision de l'article 4.6) UPOV/INF/16/9 Logiciels échangeables (révision) UPOV/INF/22/7 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
	b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV	Les informations auparavant publiées dans la Gazette de l'UPOV sont désormais publiées dans UPOV Lex (voir ci-dessous)
	c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex	3 textes de lois concernant des membres de l'Union, à savoir l'Égypte, l'Estonie et le Paraguay, ont été incorporés dans la base de données UPOV Lex
	d) Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues de travail de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol)	Traduction en chinois du DL-205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV" (pas encore publiée)
3. Orientations au sujet de l'examen des variétés	a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés	Les révisions de 4 documents TGP déjà adoptés ont été adoptées et publiées sur le site Web de l'UPOV : TGP/5 : Section 6/3 Expérience et coopération en matière d'examen DHS : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale (révision) TGP/8/7 Élaboration des principes directeurs d'examen (révision) TGP/14/5 Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision) TGP/15/3 Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision)
	b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés	Voir les figures 22 et 23
	c) Proportion des demandes de droits d'obteneur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés	À la fin de 2020, les principes directeurs d'examen adoptés couvraient 94% de toutes les entrées relatives aux droits d'obteneur dans la base de données sur les variétés végétales PLUTO (321 732 sur 343 064) (94% à la fin de 2019 (307 853 sur 328 525)) (Voir la figure 24)
	d) Nombre de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration dans les groupes de travail techniques	(Voir les figures 25 et 26)
	e) Participation à la rédaction des principes directeurs d'examen	14 membres de l'Union agissaient en qualité d'experts principaux pour les principes directeurs d'examen en 2020 (15 en 2019)
	f) Élaboration d'un modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (modèle TG) :	Aucun fait nouveau.
	i) doté d'une fonction de traduction dans toutes les langues de l'UPOV,	
	ii) utilisable par les membres de l'Union aux fins de l'élaboration de principes directeurs d'examen propres aux différents services.	

Figure 22. Adoption de principes directeurs d'examen

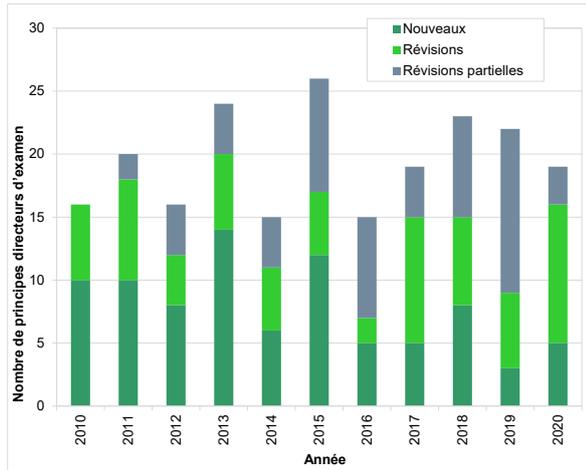


Figure 23. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP

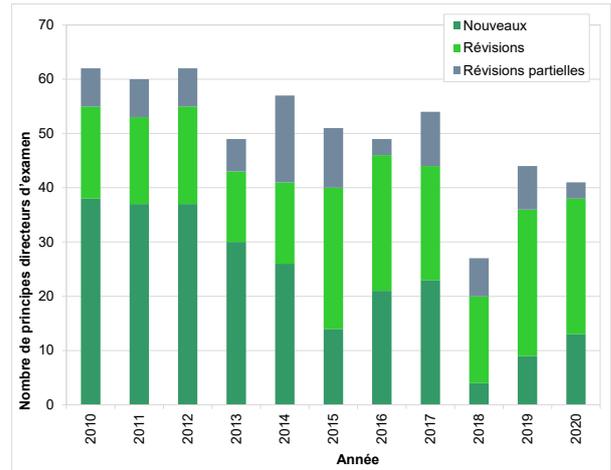


Figure 24. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen

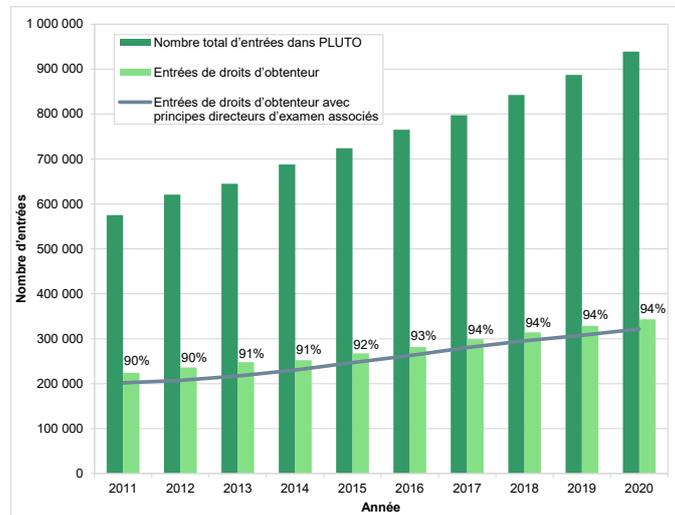


Figure 25. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par groupe de travail technique)

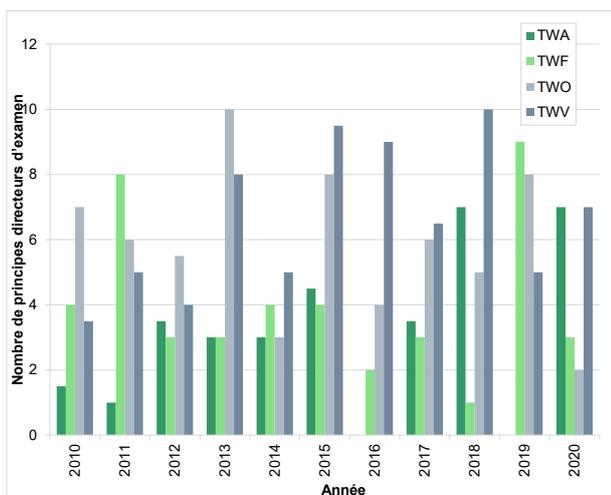
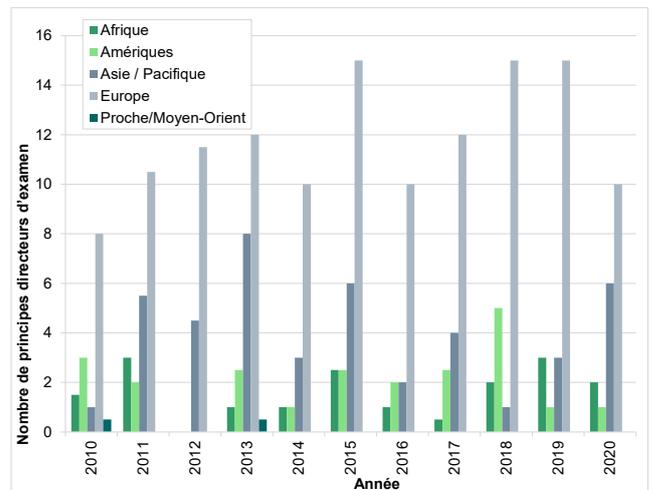


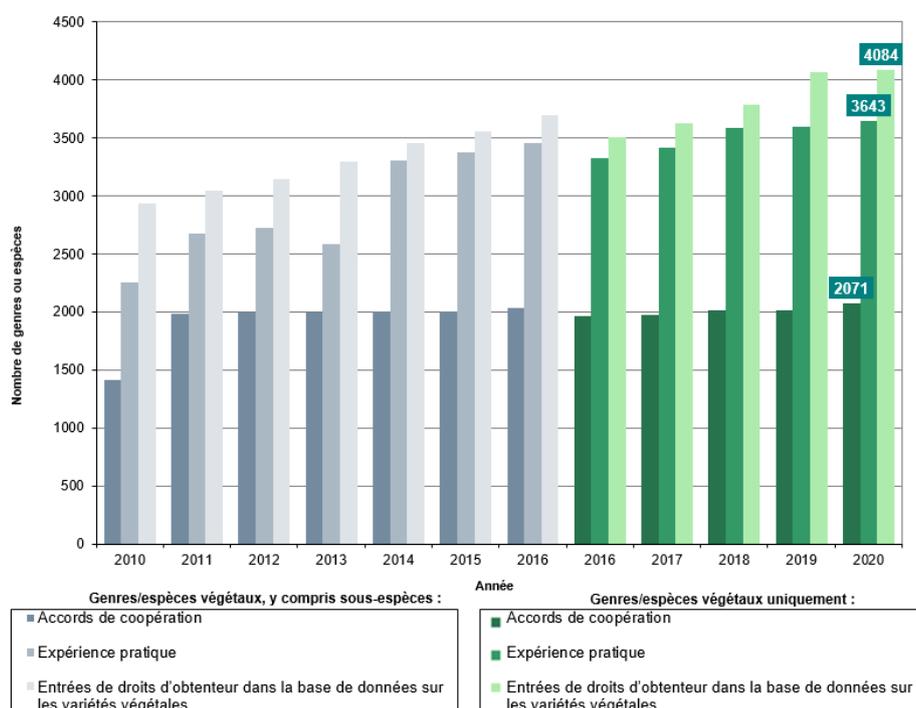
Figure 26. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par région de l'expert principal)



Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
4. Coopération en matière d'examen DHS	a) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience pratique	Voir la figure 27
	b) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS	Voir la figure 27
	c) Nouvelles initiatives visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union.	<p>Le TC est convenu de proposer la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Plateforme pour : <ul style="list-style-type: none"> i) échanger des rapports DHS existants <ul style="list-style-type: none"> 1) afin que les membres de l'UPOV publient et reçoivent les rapports DHS existants et conviennent des modalités de paiement, le cas échéant 2) et que les déposants d'une demande de protection des obtentions végétales puissent demander à utiliser les rapports DHS existants et effectuer des paiements, le cas échéant ii) aider les membres de l'UPOV à mettre à la disposition des autres membres de l'Union leurs procédures écrites en matière d'examen DHS et des informations consignées sur leurs systèmes de gestion de la qualité b) Outil pour communiquer des informations sur la coopération en matière d'examen DHS entre les membres de l'UPOV et les déposants d'une demande de protection des obtentions végétales dans un format convivial, en utilisant les informations contenues dans la base de données GENIE c) Module permettant aux membres de l'UPOV d'utiliser le modèle de principes directeurs d'examen et la base de données de caractères fondés sur le Web afin que les différents services d'examen élaborent leurs propres principes directeurs d'examen dans leur langue d) Plateforme permettant d'accéder aux bases de données des membres de l'UPOV contenant des descriptions variétales

Le TC a prié le Bureau de l'Union de recenser les principes directeurs d'examen dont une révision partielle, comprenant les questionnaires techniques, pourrait être anticipée afin d'apporter des avantages majeurs en termes d'harmonisation entre les membres, et de présenter des propositions de révision partielle aux groupes de travail techniques, lors de leurs sessions de 2021. Les principes directeurs d'examen indiqués ci-dessus représentent un grand nombre de demandes de droit d'obtenteur dans plusieurs membres de l'Union, et un certain nombre de membres de l'Union ont indiqué que leurs questionnaires techniques présentaient des différences par rapport au Questionnaire technique de l'UPOV. Les plantes indiquées sont également pertinentes pour UPOV PRISMA.

Figure 27. Genres/espèces pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales



Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
5. Coopération en matière d'examen des dénominations variétales et de la nouveauté	a) Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO :	
	i) nombre de contributeurs;	– Nombre de contributeurs figurant dans la base de données PLUTO : 65 en 2020 (64 en 2019; 63 en 2018; 62 en 2017) – Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données : 47 en 2020 (49 en 2019; 48 en 2018; 48 en 2017)
	ii) nombre de nouvelles communications;	– Nombre de présentations de nouvelles données : 300 en 2020 (294 en 2019; 248 en 2018; 222 en 2017) – Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données pour la première fois : 0 en 2020 (1 en 2019; 1 en 2018; 2 en 2017)
	iii) nombre d'enregistrements;	Nombre total d'entrées dans la base de données PLUTO à fin 2020 : 825 769 (873 549 à fin 2019; 828 808 à fin 2018; 797 669 à fin 2017)
	iv) nombre d'éléments obligatoires fournis;	n.d.
	v) nombre d'éléments non obligatoires fournis;	n.d.
	b) Nombre d'utilisateurs de la base de données PLUTO et fréquence d'utilisation;	1958 utilisateurs de la base de données PLUTO en 2020
	c) élaboration et approbation par le Conseil de l'UPOV d'un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins des dénominations variétales et de l'inclusion dans la base de données PLUTO.	Le CAJ prend note de la conclusion de l'OCVV et du Bureau de l'Union selon laquelle l'algorithme de recherche de similitudes de l'OCVV fonctionne bien et l'utilisation de ressources pour améliorer cet algorithme aux fins de la recherche de similitudes avec les dénominations variétales ne serait pas appropriée pour le moment. Le CAJ a accepté que le Bureau de l'Union étudie conjointement avec l'OCVV les options pour faire en sorte que l'outil de recherche sur les dénominations variétales permette une recherche basée sur les caractéristiques.
	d) Nouvelles initiatives visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union.	Le Bureau de l'UPOV a dispensé des activités de formation à l'appui des outils de l'UPOV, notamment PLUTO.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
6. Mise au point d'UPOV PRISMA	a) Nombre de membres de l'UPOV participant à UPOV PRISMA	À fin 2020, 35 membres de l'Union, couvrant 74 États
	b) Nombre de plantes ou espèces couvertes par UPOV PRISMA	À fin 2020, UPOV PRISMA était disponible pour tous les genres et espèces dans 23 membres de l'Union et pour une liste limitée de genres et espèces dans 12 membres de l'UPOV.
	c) Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	En 2020, 222 demandes ont été déposées pour des obtentions végétales par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (219 en 2019; 77 en 2018; 14 en 2017). En 2020, 2 demandes ont été déposées pour des demandes nationales relatives au répertoire national par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (5 en 2019).
	d) Nombre d'utilisateurs d'UPOV PRISMA enregistrés	À fin 2020, 219 utilisateurs étaient enregistrés dans UPOV PRISMA (115 obtenteurs/104 représentants) (140 en 2019 : 88 obtenteurs/52 représentants).
	e) Nombre de membres de l'UPOV recevant des demandes par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	En 2020, 23 membres participants de l'UPOV ont reçu des demandes par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (26 en 2019).
	f) Nombre de plantes ou espèces pour lesquelles des demandes ont été déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	À fin 2020, des demandes avaient été déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA pour 41 plantes ou espèces (y compris les sous-espèces). En 2019, ces demandes concernaient 45 plantes ou espèces (y compris les sous-espèces).
	g) Nombre de membres de l'UPOV utilisant UPOV PRISMA comme outil en ligne exclusif pour les demandes de droits d'obtenteur	n.d.
	h) Élaboration de questionnaires techniques convenus entre les membres intéressés de l'Union pour les cultures ou espèces non couvertes par les principes directeurs d'examen	À fin 2020, aucun questionnaire technique convenu entre les membres intéressés de l'Union pour les cultures ou espèces non couvertes par les principes directeurs d'examen n'avait été élaboré.

SOUS-PROGRAMME UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV

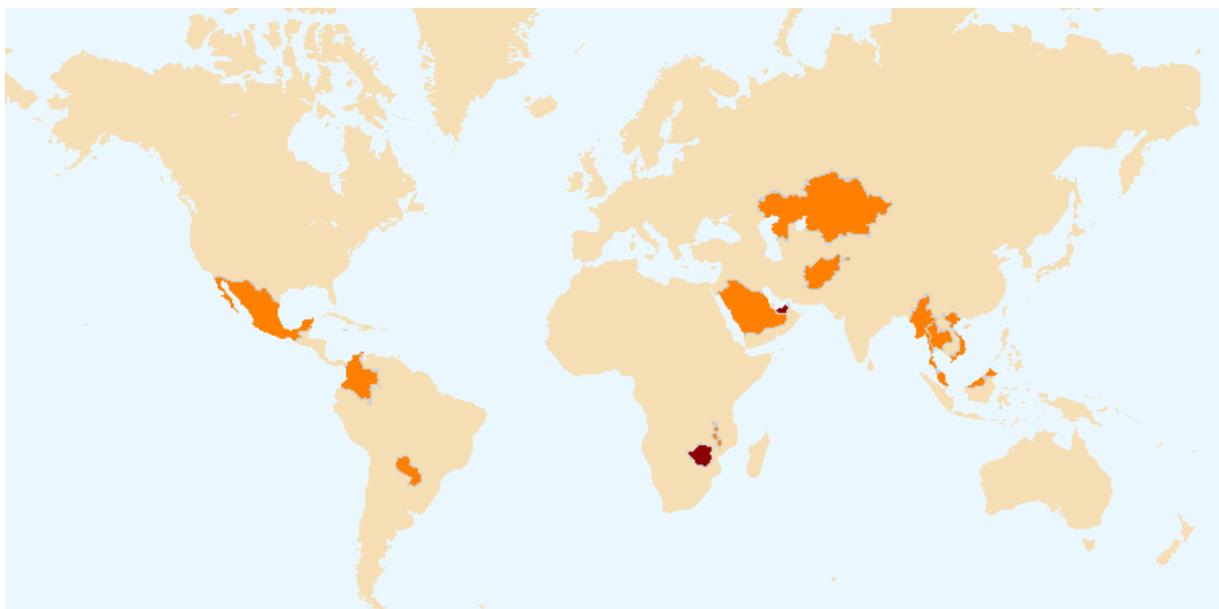
Objectifs

- Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- Aider les États et les organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
1. Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV	a) États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union	Voir la figure 28
	b) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales	Voir la figure 28

Figure 28. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union en 2020 pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

■ États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union
Émirats arabes unis et Zimbabwe (2)

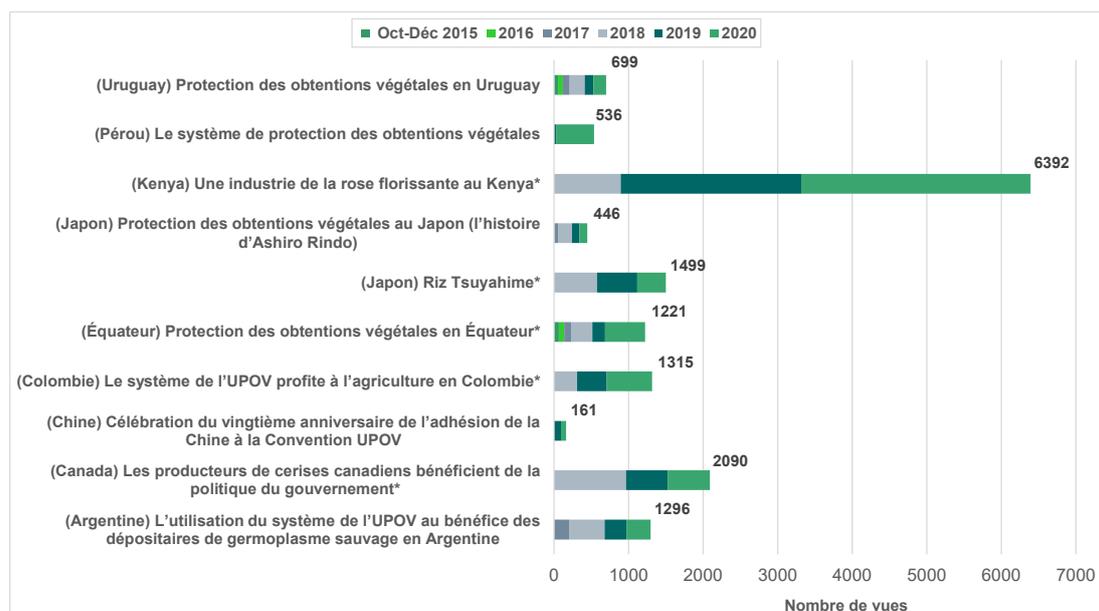
■ États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

Membres de l'Union (4) : Colombie, Mexique, Paraguay et Viet Nam

Non-membres de l'Union (12) : Afghanistan, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Malawi, Myanmar, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Thaïlande et Zimbabwe

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
1. Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV	c) États et organisations ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV	Voir l'annexe V du présent document
	d) États et organisations participant à des voyages d'études	Voir l'annexe V du présent document
	e) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir l'UPOV	Voir l'annexe V du présent document
	f) Nombre d'études publiées sur le site Web de l'UPOV	Pas de nouvelle étude publiée
	g) Nombre de consultations de la page consacrée aux avantages sur le site Web de l'UPOV	4125 consultations en 2020 (4670 en 2019)
	h) Nombre de vidéos publiées sur le site Web de l'UPOV	Pas de nouvelle vidéo publiée
	i) Nombre de visionnements des vidéos diffusées sur le site Web de l'UPOV	Nombre total de consultations : 35 247 Voir la figure 29
	j) Nombre d'abonnés aux comptes Twitter de l'UPOV	@UPOVint : 1316 au 31.12.2020 (726 au 31.12.2019) @vsgupov : 606 au 31.12.2020 (451 au 31.12.2019)
	k) Nombre de langues pertinentes dans lesquelles les études et les vidéos sont disponibles	Toutes les vidéos sur la page du site Web de l'UPOV consacrée aux avantages sont disponibles en anglais, espagnol et français. En outre, les langues ci-après sont disponibles comme indiqué ci-dessous : - (Japon) Histoire du riz tsuyahime (<i>chinois et thai</i>) Études : - Rapport de l'UPOV sur l'impact de la protection des obtentions végétales (<i>allemand, anglais, espagnol, français</i>) - Socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam: An ex-post assessment on plant breeding and agricultural productivity after 10 years (auteur principal : Steffen Noleppa), HFFA Research GmbH (<i>anglais et vietnamien</i>)

Figure 29. Consultations du site Web de l'UPOV* – Vidéos sur la page consacrée aux avantages

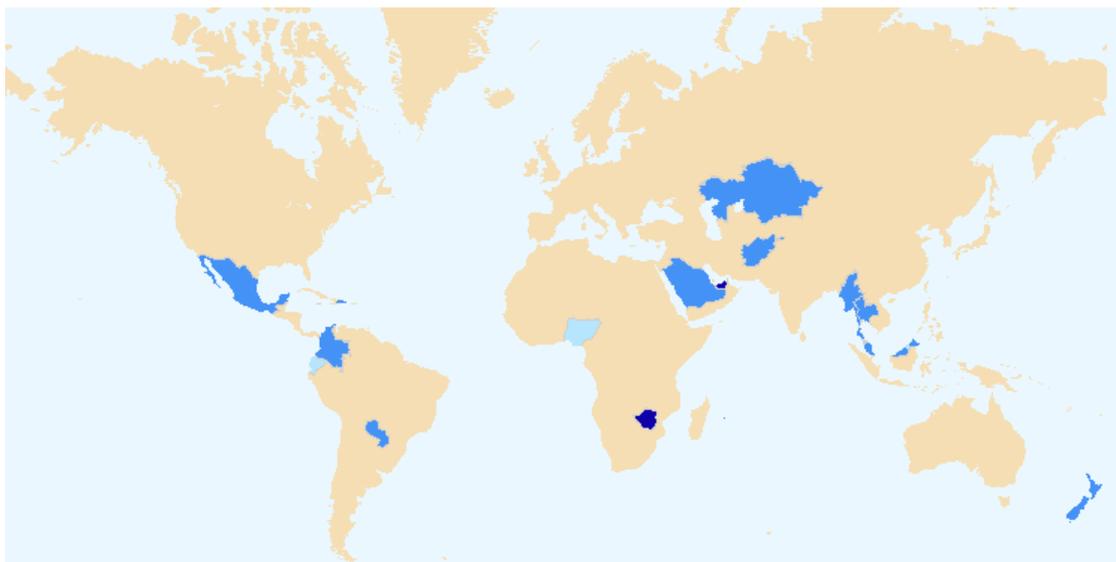


* Toutes les versions linguistiques et les versions longues et abrégées, le cas échéant.

Note : les données d'analyse ne sont fournies que pour les vidéos visionnées sur YouTube (https://www.upov.int/about/fr/benefits_upov_system.html).

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
2. Assistance en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois	Voir l'annexe V du présent document et la figure 30
	b) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois	Voir les figures 30 et 31
	c) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil	Voir les figures 30 et 32
	d) Participation aux ateliers sur les lois	Voir l'annexe V du présent document

Figure 30. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.



États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV

Émirats arabes unis et Zimbabwe (2)
(voir également la figure 32)



États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois

Membres de l'Union (4) : Colombie, Mexique, Nouvelle-Zélande et Paraguay.

Non-membres de l'Union (12) : Afghanistan, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Myanmar, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Thaïlande et Zimbabwe
(voir également la figure 31)



Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation

Membres de l'Union (3) : Colombie, Équateur et Mexique

Non-membres de l'Union (9) : Afghanistan, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Jamaïque, Malaisie, Maurice, Nigéria, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Thaïlande

Figure 31. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs

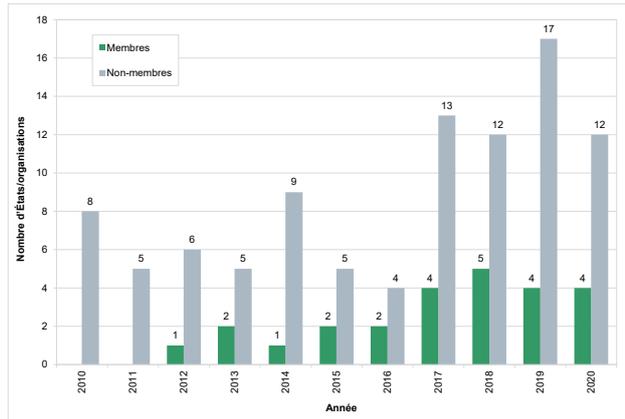
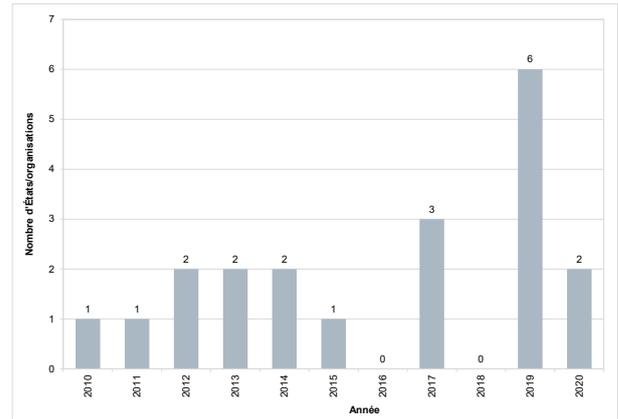


Figure 32. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil



Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
3. Assistance fournie à des États et organisations en vue de leur adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié	Aucun – voir la figure 33
	b) États et organisations devenus membres de l'Union	Aucun – voir la figure 34
	c) Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation	Voir l'annexe V du présent document et la figure 30
	d) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leur législation	Voir les figures 30 et 31

Figure 33. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier

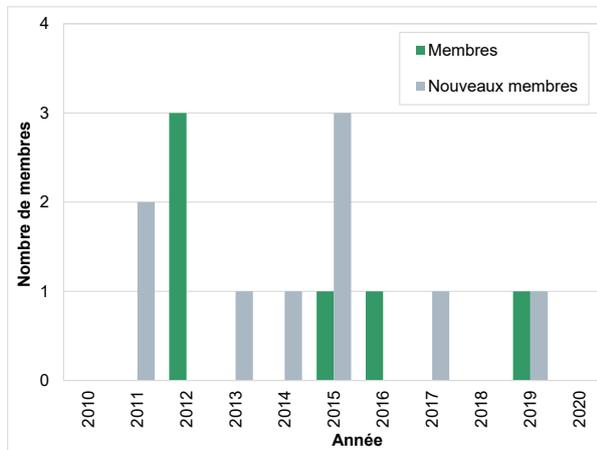
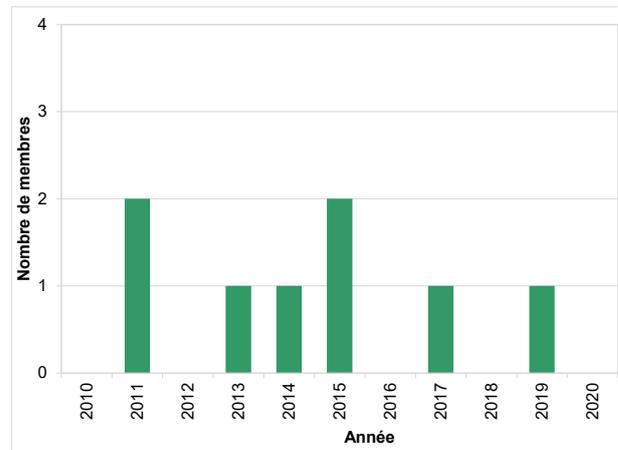


Figure 34. Nouveaux membres de l'Union



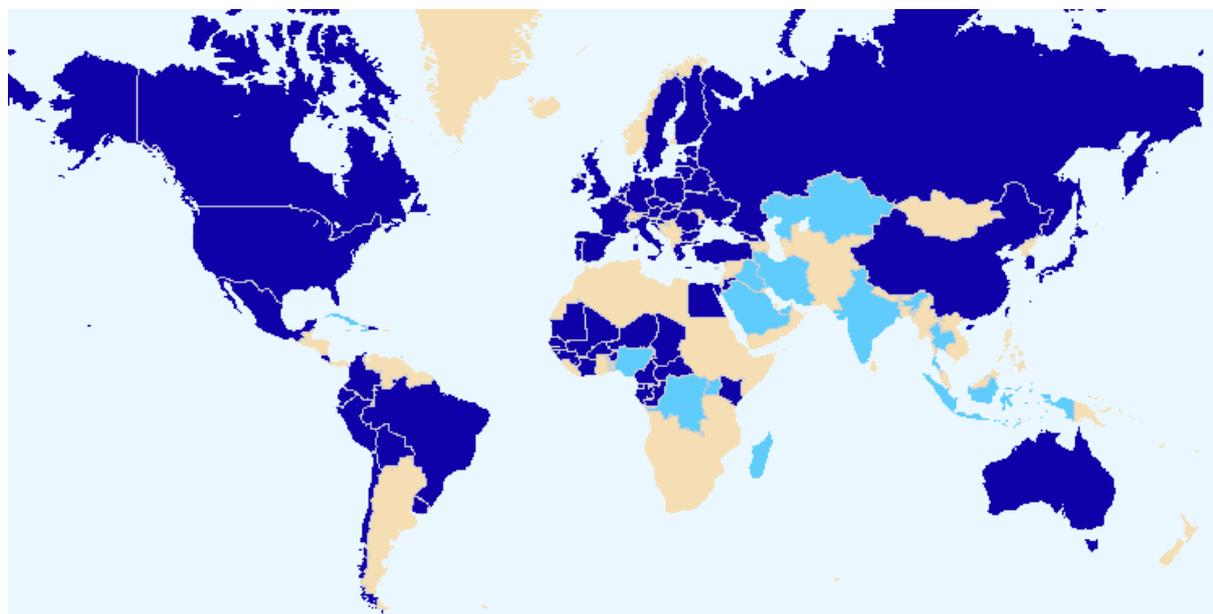
Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
4. Assistance à la mise en œuvre d'un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV	a) Participation aux cours d'enseignement à distance	Voir les figures 35 et 36 ainsi que la figure 6

Nombre de participants aux principales sessions* des cours d'enseignement à distance de l'UPOV en 2020, par catégorie

Catégorie	Nombre de participants				
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B	Total
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union	386	86	60	59	591
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	43	9	12	4	68
Catégorie 3 : autres (droit d'inscription : 1000 francs suisses)	22	1	1	-	24
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire du droit d'inscription pour certains étudiants	8	2	-	-	10
Total	459	98	73	63	693
	(353 en 2019)	(93 en 2019)	(51 en 2019)	(38 en 2019)	(535 en 2019)

* Y compris une session spéciale supplémentaire en anglais pour les étudiants visés à la catégorie 3 durant la période de confinement en raison de la Covid-19.

Figure 35. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV : participation en 2020



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.



Membres de l'Union

47 membres : Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI, avec des participants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Tchad), Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Union européenne (UE, y compris des participants de la Grèce) et Uruguay.

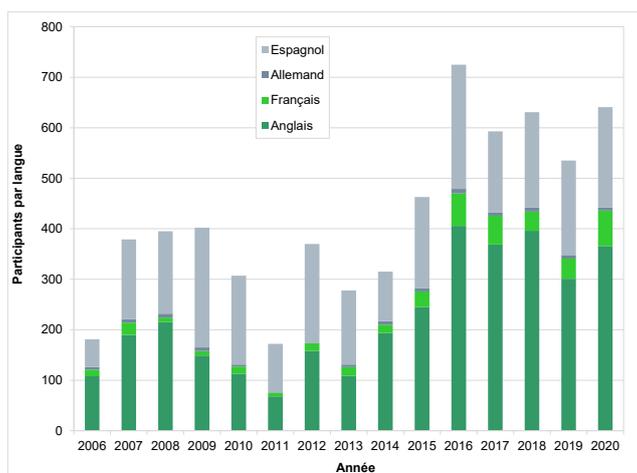


Non-membres de l'Union

17 États : Arabie saoudite, Barbade, Brunéi Darussalam, Cuba, Émirats arabes unis, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Madagascar, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo et Thaïlande.

Des participants de la CIOPORA, de la FAO, de l'OEB et de l'OMPI ont également pris part à ces cours.

Figure 36. Participants à l'ensemble des cours d'enseignement à distance par langue



Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
4. Assistance à la mise en œuvre d'un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV (suite)	b) Participation aux activités de formation et d'assistance de l'OMPI	Voir l'annexe V du présent document
	c) Participation aux activités de formation mises au point avec le concours de l'UPOV	Voir l'annexe V du présent document
	d) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV	Voir l'annexe V du présent document
	e) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des TWP et aux ateliers préparatoires correspondants	Voir le sous-programme UV.2, section 1 "Participation des membres de l'Union et des observateurs aux travaux des différents organes de l'UPOV", sous-section a)
	f) Participation aux activités de formation et d'assistance menées par des tiers, auxquelles l'UPOV a largement contribué	Voir l'annexe V du présent document
	g) Nombre d'établissements universitaires incorporant des informations sur le système de l'UPOV dans leurs formations et invitant l'UPOV à y contribuer	Voir l'annexe V du présent document
	h) Nombre d'étudiants suivant des formations universitaires dispensées par des établissements universitaires incorporant des informations sur le système de l'UPOV et invitant l'UPOV à y contribuer	Voir l'annexe V du présent document
	i) Nombre d'établissements universitaires accueillant des étudiants participant aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV	5 (en 2020) : <ul style="list-style-type: none"> - Institut polytechnique LaSalle à Beauvais – Programme de Master en création variétale - Cours de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle de l'OAPI - Máster Lvcentinvs sur la protection des obtentions végétales, Université d'Alicante - Cours de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et gestion des savoirs, Université de Maastricht - Master en propriété intellectuelle OMPI-OIT, Université de Turin
	j) Disponibilité des supports dans les langues pertinentes	Aucun fait nouveau en 2020

SOUS-PROGRAMME UV.4 : Relations extérieures

Objectifs

- Élargir et renforcer la compréhension du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales.
- Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.

Données relatives à l'exécution

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
1. Meilleure connaissance par le public du rôle et des activités de l'UPOV	a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV d'informations et de matériels pertinents à l'intention du grand public	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du texte de la question-réponse "Comment le système de l'UPOV favorise-t-il le développement durable?" - Éditions actualisées du dépliant intitulé "L'UPOV, ses activités, son rôle", qui contient des informations sur l'Union et la protection des obtentions végétales en allemand, anglais, espagnol et français (publication n° 437) - 3 communiqués de presse
	b) Nombre de nouveaux usagers du site Web de l'UPOV	<p>Augmentation de 14% du nombre d'utilisateurs en 2020 : 106 164 utilisateurs ponctuels en 2020 (92 966 en 2019)</p> <p>Voir figure 37</p>
	c) Nombre de consultations de la rubrique destinée au grand public sur le site Web de l'UPOV	Voir la figure 9 (ci-dessus) et la figure 38
	d) Amélioration de la conception du site Web de l'UPOV, notamment au moyen d'une mise en page réactive	<p>À sa quatre-vingt-seizième session, le Comité consultatif a approuvé la proposition de refonte du site Web de l'UPOV présentée lors de la session et a pris note des projets de mise en œuvre de la version restructurée du site Web de l'UPOV et d'un nouveau système de gestion des contenus.</p> <p>Afin de garantir que les sites Web de l'UPOV et de l'OMPI soient compatibles pour que l'UPOV puisse bénéficier des ressources de l'OMPI, les travaux de restructuration du site Web de l'UPOV ont été reportés jusqu'à ce que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ait choisi un nouveau système de gestion des contenus.</p>

Figure 37. Consultations du site Web de l'UPOVⁱ – Nombre de visiteurs

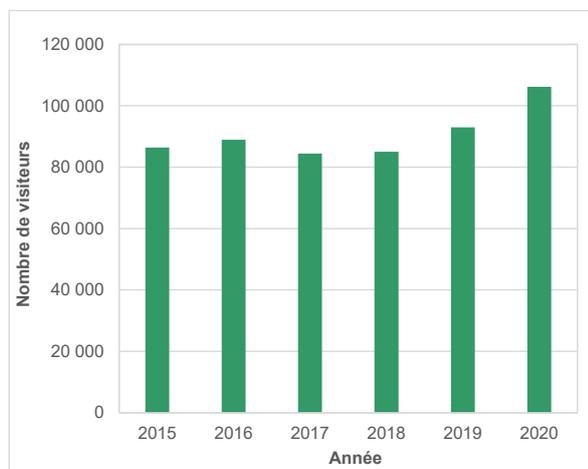
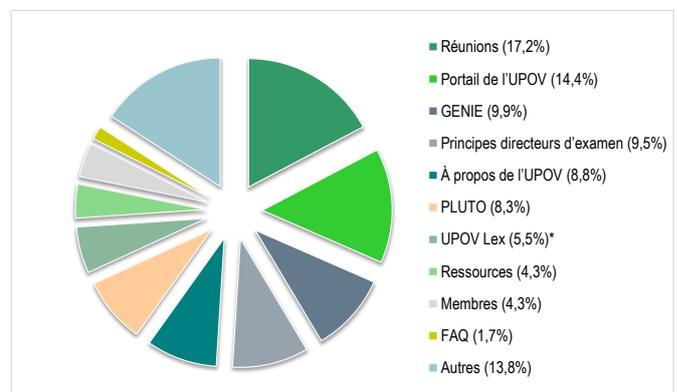


Figure 38. Aperçu de l'activité sur le site Web en 2020 : où vont les utilisateurs?



* Le 17 juin 2020, UPOV LEX a migré vers l'hébergement en nuage. Ce changement de technologie a fait baisser de quatre fois le nombre de consultations des pages pour atteindre la même information, évolution prise en compte dans l'analyse des données pour 2020.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
--------------------	-------------------------	---------------------------------

1. Meilleure connaissance par le public du rôle et des activités de l'UPOV	e) Informations fournies par l'intermédiaire des comptes Twitter de l'UPOV et du secrétaire général adjoint de l'UPOV	Voir les figures 7 et 8 (ci-dessus), et les figures 39 et 40
--	---	--

Évolution de l'utilisation des médias sociaux : abonnés

Figure 39. Abonnés au compte LinkedIn de l'UPOV

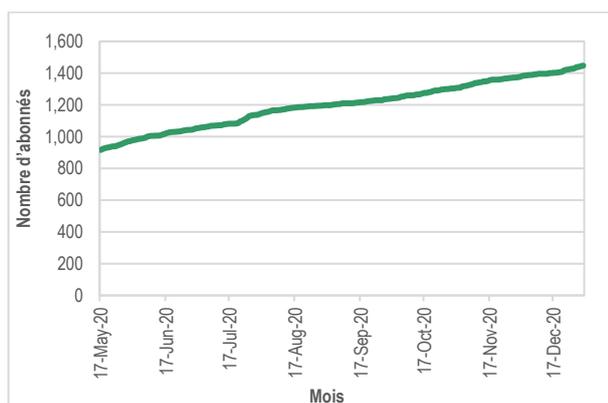
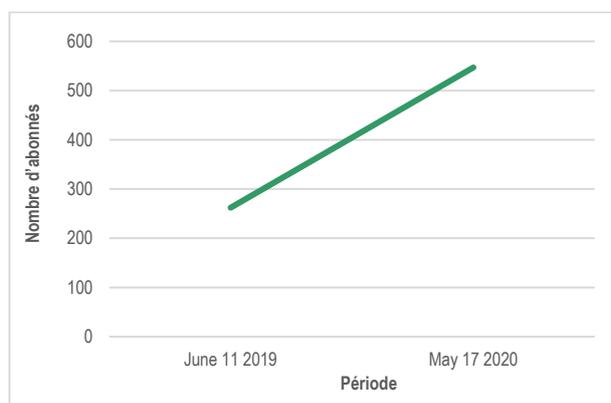


Figure 40. Abonnés au compte LinkedIn de Peter Button



Note : le compte LinkedIn de l'UPOV n'a pas été utilisé avant juillet 2019. Données suivies à partir du 17 mai 2020.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
--------------------	-------------------------	---------------------------------

2. Meilleure connaissance par les parties prenantes du rôle et des activités de l'UPOV	a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par l'intermédiaire d'autres médias d'information et de matériels pertinents à l'intention des parties prenantes, en particulier, des obtenteurs et des agriculteurs	Voir le sous-programme UV.4, indicateur d'exécution "1. Faire mieux comprendre au public le rôle de l'UPOV et ses activités"
--	---	--

b) Nombre de consultations des rubriques destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV	Après analyse de l'utilisation des rubriques à l'intention des parties prenantes sur le site Web de l'UPOV et à la suite de la création des comptes Twitter et LinkedIn, il a été conclu que les rubriques à l'intention des parties prenantes ne constituaient pas une fonctionnalité essentielle de la page d'accueil du site Web de l'UPOV et que ces rubriques ne figureraient pas dans la version restructurée du site Web de l'UPOV.
--	--

c) Participation de parties prenantes à des séminaires et à des colloques	Voir l'annexe V du présent document
---	-------------------------------------

d) Participation aux réunions des parties prenantes concernées et avec les parties prenantes concernées	Voir l'annexe V du présent document
---	-------------------------------------

e) Articles dans des publications pertinentes auxquels l'UPOV a contribué	Pas de nouvel article
---	-----------------------

3. Meilleure connaissance par d'autres organisations du rôle et des activités de l'UPOV	a) Participation aux réunions des organisations concernées et avec les organisations concernées	Voir l'annexe V du présent document
---	---	-------------------------------------

b) Initiatives du Partenariat mondial sur les semences (WSP)	Finalisation de l'infographie du WSP (voir le site worldseedpartnership.org) Voir l'annexe V du présent document
--	--

c) Contributions aux organisations pertinentes	Voir l'annexe V du présent document
--	-------------------------------------

III. ANNEXES

ANNEXE I Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)

Les fonds extrabudgétaires (y compris les fonds fiduciaires) alloués par les donateurs, qui font l'objet d'une comptabilité distincte, sont présentés ci-après.

Donateur fonds fiduciaires <i>(en francs suisses)</i>	Code du fonds	Solde au 31 décembre 2019	Recettes 2020				Dépenses 2020				Remboursements aux donateurs	Transfert à l'état 2020 de la performance financière de l'UPOV	Solde au 31 décembre 2020
			Fonds reçus	Intérêts	Différence de change	Recettes totales	Dépenses de personnel	Autres dépenses directes	Frais d'appui administratif	Total des dépenses			
Canada	UCFIA	-	43 448	-	-	43 448	-	1 155	150	1 305	-	-	42 143
Japon	UJAPN	273 212	363 636	-	-	363 636	-	217 399	28 262	245 661	-	-	391 187
États-Unis d'Amérique	U_USA	-3 944	46 128	-	-	46 128	-	3 578	465	4 043	42 085	3 944	-
Pays-Bas	U_UNLD	3 735	-	-	-	-	-	80	10	90	-	-	3 645
Multidonateur UPOV PRISMA	U_EAF	16 755	-	-	-	-	-	16 755	-	16 755	-	-	-
Multidonateur UPOV PRISMA	U_PRI	10 711	21 290	-	-	21 290	-	9 479	1 232	10 711	-	-	21 290
TOTAL		300 469	474 502	-	-	474 502	-	248 446	30 119	278 565	42 085	3 944	458 265

Recettes et dépenses par fonds pour l'année 2020

Canada <i>(en francs suisses)</i>		
Solde au 1er janvier 2020		-
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	43 448	
Intérêts	-	43 448
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	36	
Voyages de tiers	1 119	
Conférences	-	
Autres services contractuels	-	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	1 155	
Frais administratifs	150	(1 305)
Fonds disponibles au 31 décembre 2020		42 143

Note : Fonds fiduciaire constitué de ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement canadien et destiné à mettre en œuvre un projet d'assistance technique au Sénégal visant à améliorer la capacité du Ministère de l'agriculture et de l'infrastructure rurale concernant certains aspects de l'agriculture, notamment la formation et le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du système de protection des droits d'obteneurs par la propriété intellectuelle de l'UPOV.

Japon (en francs suisses)		
Solde au 1er janvier 2020		273 212
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	363 636	
Intérêts	-	363 636
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	(695)	
Voyages de tiers	3 847	
Conférences	-	
Autres services contractuels	214 167	
Frais bancaires	80	
Total des dépenses directes	217 399	
Frais administratifs	28 262	(245 661)
Fonds disponibles au 31 décembre 2020		391 187

Note : Fonds fiduciaire constitué de ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement japonais destiné à financer des séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales en Asie et l'élaboration du projet pilote EAPVP.

États-Unis d'Amérique (en francs suisses)		
Solde au 1er janvier 2020		(3 944)
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	46 128	
Intérêts	-	46 128
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	
Voyages de tiers	3 578	
Conférences	-	
Autres services contractuels	-	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	3 578	
Frais administratifs	465	(4 043)
Remboursement au donateur		(42 085)
Transfert à l'état 2020 de la performance financière de l'UPOV		3 944
Fonds disponibles au 31 décembre 2020		-

Note : Ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique destinées à financer des activités éducatives sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

Pays-Bas (en francs suisses)		
Solde au 1er janvier 2020		3 735
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	-	-
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	
Voyages de tiers	-	
Conférences	-	
Autres services contractuels	-	
Frais bancaires	80	
Total des dépenses directes	80	
Frais administratifs	10	(90)
Fonds disponibles au 31 décembre 2020		3 645

Note : Ressources extrabudgétaires provenant des Pays-Bas destinées à mettre en place et à promouvoir le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV.

UPOV EAF (anciennement PRISMA) (en francs suisses)		
Solde au 1er janvier 2020		16 755
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	-	-
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	
Voyages de tiers	-	
Conférences	-	
Autres services contractuels	16 755	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	16 755	
Frais administratifs	-	(16 755)
Fonds disponibles au 31 décembre 2020		-

Note : Ressources extrabudgétaires provenant de diverses organisations, communautés et fédérations destinées à promouvoir l'outil UPOV PRISMA de demande de droit d'obtenteur. Cet outil en ligne facilite le dépôt de demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres participants de l'Union. Ce fonds extrabudgétaire est désormais clos.

Coûts UPOV PRISMA (nouveau PRISMA) (en francs suisses)		
Solde au 1er janvier 2020		10 711
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	21 290	
Intérêts	-	21 290
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	
Voyages de tiers	-	
Conférences	-	
Autres services contractuels	9 479	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	9 479	
Frais administratifs	1 232	(10 711)
Fonds disponibles au 31 décembre 2020		21 290

Note : UPOV PRISMA est un outil en ligne qui facilite le dépôt de demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres participants de l'Union. Le fonds UPOV PRISMA est une contribution provenant de Naktuinbouw (Pays-Bas) destinée à soutenir le développement de l'outil UPOV PRISMA.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II Fonds de roulement et contributions

Fonds de roulement au 31 décembre 2020

En vertu de l'article 4.2 de son Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV, l'Union dispose d'un fonds de roulement (voir le document UPOV/INF/4/6). Conformément à l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, ce fonds de roulement s'élève à 575 011 francs suisses. La participation de chacun des membres de l'Union, calculée conformément à la décision du Conseil prise à sa vingt-troisième session extraordinaire, tenue à Genève le 7 avril 2006 (voir le document C(Extr.)/23/5 "Compte rendu", paragraphe 12, annexe II, et le document UPOV/INF/13/2, annexe) est la suivante :

Membre de l'Union	Montant (en francs suisses)	Membre de l'Union	Montant (en francs suisses)
Afrique du Sud	8 333	Lettonie	1 667
Albanie	1 667	Lituanie	1 667
Allemagne	41 667	Macédoine du Nord	1 667
Argentine	4 167	Maroc	1 667
Australie	8 333	Mexique	6 250
Autriche	12 500	Monténégro	1 667
Azerbaïdjan	1 667	Nicaragua	1 667
Bélarus	1 667	Norvège	8 333
Belgique	8 333	Nouvelle-Zélande	8 333
Bolivie (État plurinational de)	1 667	Oman	8 333
Bosnie-Herzégovine	1 667	Organisation africaine de la propriété intellectuelle	1 667
Brésil	2 083	Ouzbékistan	1 667
Bulgarie	1 667	Panama	1 667
Canada	8 333	Paraguay	1 667
Chili	1 667	Pays-Bas	24 999
Chine	16 666	Pérou	1 667
Colombie	1 667	Pologne	4 167
Costa Rica	1 667	Portugal	4 167
Croatie	1 667	République de Corée	12 500
Danemark	8 333	République de Moldova	1 667
Égypte	1 667	République dominicaine	1 667
Équateur	1 667	République tchèque	4 167
Estonie	1 667	République-Unie de Tanzanie	1 667
Espagne	12 500	Roumanie	1 667
États-Unis d'Amérique	41 667	Royaume-Uni	41 667
Fédération de Russie	16 666	Serbie	1 667
Finlande	8 333	Singapour	1 667
France	41 667	Slovénie	1 667
Géorgie	1 667	Slovaquie	4 167
Hongrie	4 167	Suède	8 333
Irlande	8 333	Suisse	8 333
Islande	1 667	Trinité-et-Tobago	1 667
Israël	4 167	Tunisie	1 667
Italie	16 666	Turquie	4 167
Japon	41 667	Union européenne	41 667
Jordanie	1 667	Ukraine	4 167
Kenya	1 667	Uruguay	1 667
Kirghizistan	1 667	Viet Nam	1 667
		Total	575 011

Contributions des membres de l'Union

Membres de l'Union	Contribution	Montant dû en janvier 2020 (en francs suisses)	Membres de l'Union	Contribution	Montant dû en janvier 2020 (en francs suisses)
Afrique du Sud	1	53 641	Lettonie	0,2	10 728
Albanie	0,2	10 728	Lituanie	0,2	10 728
Allemagne	5	268 205	Macédoine du Nord	0,2	10 728
Argentine	0,5	26 820	Maroc	0,2	10 728
Australie	1	53 641	Mexique	0,75	40 231
Autriche	0,75	40 231	Monténégro	0,2	10 728
Azerbaïdjan	0,2	10 728	Nicaragua	0,2	10 728
Bélarus	0,2	10 728	Norvège	1	53 641
Belgique	1,5	80 462	Nouvelle-Zélande	1	53 641
Bolivie (État plurinational de)	0,2	10 728	Oman	1	53 641
Bosnie-Herzégovine	0,2	10 728	Organisation africaine de la propriété intellectuelle	0,2	10 728
Brésil	0,25	13 410	Ouzbékistan	0,2	10 728
Bulgarie	0,2	10 728	Panama	0,2	10 728
Canada	1	53 641	Paraguay	0,2	10 728
Chili	0,2	10 728	Pays-Bas	3	160 923
Chine	2	107 282	Pérou	0,2	10 728
Colombie	0,2	10 728	Pologne	0,5	26 820
Costa Rica	0,2	10 728	Portugal	0,2	10 728
Croatie	0,2	10 728	République de Corée	1,5	80 462
Danemark	0,5	26 820	République de Moldova	0,2	10 728
Égypte	0,2	10 728	République dominicaine	0,2	10 728
Équateur	0,2	10 728	République tchèque	0,5	26 820
Estonie	0,2	10 728	République-Unie de Tanzanie	0,2	10 728
Espagne	2	107 282	Roumanie	0,2	10 728
États-Unis d'Amérique	5	268 205	Royaume-Uni	2	107 282
Fédération de Russie	2	107 282	Serbie	0,2	10 728
Finlande	1	53 641	Singapour	0,2	10 728
France	5	268 205	Slovénie	0,2	10 728
Géorgie	0,2	10 728	Slovaquie	0,5	26 820
Hongrie	0,5	26 820	Suède	1,5	80 462
Irlande	1	53 641	Suisse	1,5	80 462
Islande	0,2	10 728	Trinité-et-Tobago	0,2	10 728
Israël	0,5	26 820	Tunisie	0,2	10 728
Italie	2	107 282	Turquie	0,5	26 820
Japon	5	268 205	Union européenne	5	268 205
Jordanie	0,2	10 728	Ukraine	0,2	10 728
Kenya	0,2	10 728	Uruguay	0,2	10 728
Kirghizistan	0,2	10 728	Viet Nam	0,2	10 728
Total					3 548 342

Montants non payés au titre des contributions au 31 décembre 2020

Membres de l'Union	Pas d'arriérés/année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (en francs suisses)		Membres de l'Union	Pas d'arriérés/année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (en francs suisses)	
			Total				Total
Afrique du Sud	Pas d'arriérés			Lettonie	Pas d'arriérés		
Albanie	Pas d'arriérés			Lituanie	Pas d'arriérés		
Allemagne	Pas d'arriérés			Macédoine du Nord	Contribution 2020		10 728
Argentine	Contribution 2020		26 820	Maroc	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés			Mexique	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés			Monténégro	Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan	Pas d'arriérés			Nicaragua	Pas d'arriérés		
Bélarus	Pas d'arriérés			Norvège	Pas d'arriérés		
Belgique	Pas d'arriérés			Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Bolivie (État plurinational de)	Contribution 2018	10 728		Oman	Pas d'arriérés		
	Contribution 2019	10 728		Organisation africaine de la propriété intellectuelle	Contribution 2020		10 728
	Contribution 2020	10 728	32 184	Ouzbékistan	Pas d'arriérés		
Bosnie-Herzégovine	Pas d'arriérés			Panama	Contribution 2020		10 728
Brésil	Contribution 2019	13 410		Paraguay	Pas d'arriérés		
	Contribution 2020	13 410	26 820	Pays-Bas	Pas d'arriérés		
Bulgarie	Pas d'arriérés			Pérou	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés			Pologne	Pas d'arriérés		
Chili	Contribution 2020 (solde)		2 546	Portugal	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés			République de Corée	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés			République de Moldova	Pas d'arriérés		
Costa Rica	Pas d'arriérés			République dominicaine	Contribution 2020 (solde)		558
Croatie	Pas d'arriérés			République tchèque	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés			République-Unie de Tanzanie	Contribution 2018 (solde)	9 988	
Égypte	Contribution 2020		10 728		Contribution 2019	10 728	
					Contribution 2020	10 728	31 444
Équateur	Pas d'arriérés			Roumanie	Pas d'arriérés		
Estonie	Pas d'arriérés			Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
Espagne	Pas d'arriérés			Serbie	Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés			Singapour	Pas d'arriérés		
Fédération de Russie	Pas d'arriérés			Slovénie	Pas d'arriérés		
Finlande	Pas d'arriérés			Slovaquie	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés			Suède	Pas d'arriérés		
Géorgie	Pas d'arriérés			Suisse	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés			Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés			Tunisie	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés			Turquie	Pas d'arriérés		
Italie	Pas d'arriérés			Union européenne	Pas d'arriérés		
Japon	Pas d'arriérés			Ukraine	Pas d'arriérés		
Jordanie	Contribution 2020 (solde)		228	Uruguay	Contribution 2020		10 728
Kenya	Pas d'arriérés			Viet Nam	Contribution 2020		10 728
Kirghizistan	Pas d'arriérés						
Total							• 184 968

Paiements des contributions reçus d'avance

Contributions pour 2021, déjà reçues au 31 décembre 2020	
Membres de l'Union	Montant <i>(en francs suisses)</i>
Australie	53 641
Costa Rica	10 728
Lituanie	10 728
Mexique	40 231
Nouvelle-Zélande	53 641
Oman	450
Ouzbékistan	10 728
Pays-Bas	160 923
Pologne	26 820
Singapour	10 728
Slovaquie	26 820
Total paiements de contributions par anticipation	405 438

[L'annexe III suit]

ANNEXE III Situation en ce qui concerne l'UPOV

Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur la situation en ce qui concerne l'UPOV.

Membres de l'UPOV

Afrique du Sud ¹	Chine ¹	Islande ²	Oman ²	Roumanie ²
Albanie ²	Colombie ¹	Israël ²	Organisation africaine de la propriété intellectuelle ^{2,4}	Royaume-Uni ²
Allemagne ²	Costa Rica ²	Italie ¹	Ouzbékistan ²	Serbie ²
Argentine ¹	Croatie ²	Japon ²	Panama ²	Singapour ²
Australie ²	Danemark ²	Jordanie ²	Paraguay ¹	Slovaquie ²
Autriche ²	Égypte ²	Kenya ²	Pays-Bas ²	Slovénie ²
Azerbaïdjan ²	Équateur ¹	Kirghizistan ²	Pérou ²	Suède ²
Bélarus ²	Espagne ²	Lettonie ²	Pologne ²	Suisse ²
Belgique ²	Estonie ²	Lituanie ²	Portugal ¹	Trinité-et-Tobago ¹
Bolivie (État plurinational de) ¹	États-Unis d'Amérique ²	Macédoine du Nord ²	République de Corée ²	Tunisie ²
Bosnie-Herzégovine ²	Fédération de Russie ²	Maroc ²	République de Moldova ²	Turquie ²
Brésil	Finlande ²	Mexique ¹	République dominicaine ²	Ukraine ²
Bulgarie ²	France ²	Monténégro ²	République tchèque ²	Union européenne ^{2,3}
Canada ²	Géorgie ²	Nicaragua ¹	République-Unie de Tanzanie ²	Uruguay ¹
Chili ¹	Hongrie ²	Nouvelle-Zélande ¹		Viet Nam ²
	Irlande ²	Norvège ¹		

(Total 76)

1 L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 17 États ont adhéré.

2 L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 57 États et deux organisations ont adhéré.

3 A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 27 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) et, jusqu'au 31 décembre 2020, du Royaume-Uni.

4 A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo).

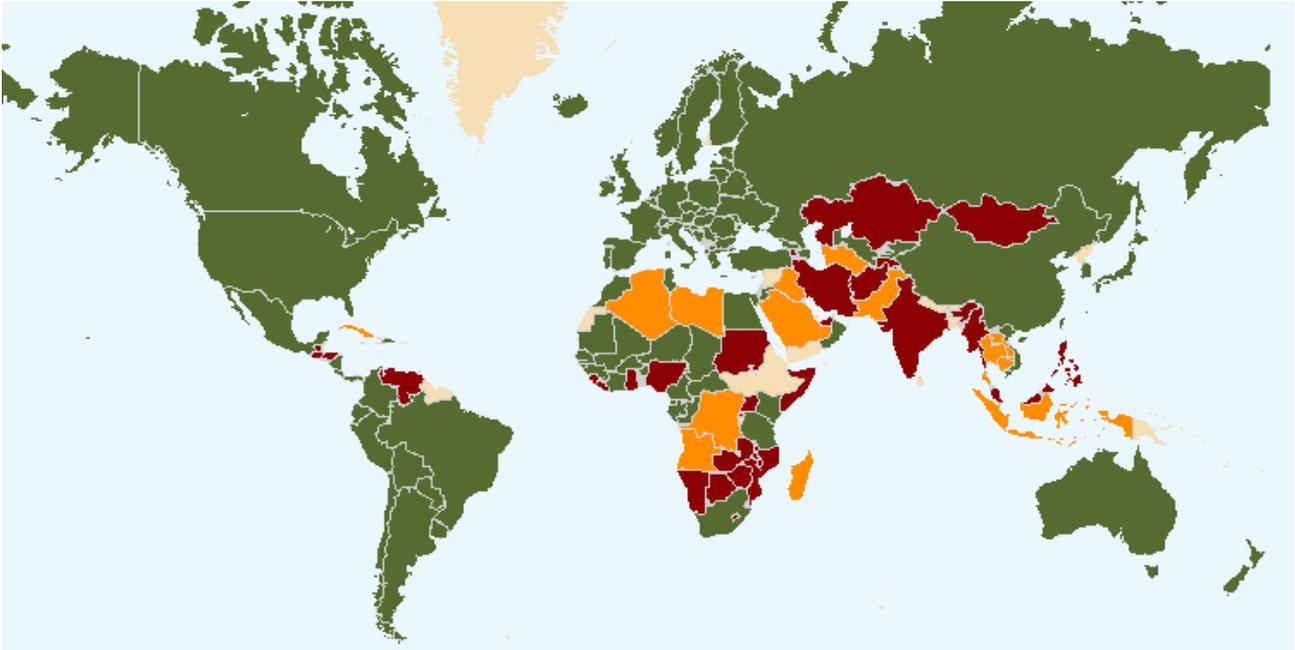
États et organisations intergouvernementales ayant engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

Afghanistan, Arménie, Brunéi Darussalam, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Philippines, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, ainsi que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

États et organisations intergouvernementales ayant été en contact avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Cuba, Chypre, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Jamaïque, République démocratique populaire lao, Libye, Liechtenstein, Mozambique, Namibie, Pakistan, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Zambie, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

La carte ci-après donne un aperçu graphique de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV à la fin de 2020.



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- 76 membres de l'UPOV couvrant 95 États à la fin de 2020
- 20 États et une organisation intergouvernementale avaient entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV à la fin de 2020
- 23 États et une organisation intergouvernementale avaient pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV à la fin de 2020

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV Membres de l'Union

La présente annexe indique la situation des membres de l'Union vis-à-vis de la Convention et de ses divers actes, au 31 décembre 2020 (voir les articles 31 et 32 de la Convention de 1961, l'article 32.1) de l'Acte de 1978 et l'article 34.2) de l'Acte de 1991).



https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_55/c_55_2_annex_iv.pdf

[L'annexe V suit]

ANNEXE V Liste des activités en 2020



https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_55/c_55_2_annex_v.pdf

[L'appendice suit]

IV. APPENDICE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Termes de l'UPOV

BMT	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
Bureau	Bureau de l'Union
CAJ	Comité administratif et juridique
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
DL-305A	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Administration des droits d'obtenteur" (partie A du cours DL-305)
DL-305B	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen DHS" (partie B du cours DL-305)
DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
EAF (voir également UPOV PRISMA)	Formulaire de demande électronique de l'UPOV
PBR	Droit d'obtenteur
PLUTO	Base de données de l'UPOV sur les variétés végétales
TC	Comité technique
TC-EDC	Comité de rédaction élargi
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWM	Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP	Groupe de travail technique
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
UPOV PRISMA	Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA
WG-EDV	Groupe de travail sur les variétés essentiellement dérivées
WSP	Partenariat mondial sur les semences

Sigles (figurant également à l'annexe V)

2050Aujourd'hui	Initiative d'action en faveur du climat réunissant une communauté d'institutions de la Genève internationale
AATF	Fondation africaine pour les technologies agricoles
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AIPH	Association internationale des producteurs de l'horticulture
AOHE	Association des obtenteurs horticoles européens
APBEBES	Association for Plant Breeding for the Benefit of Society
APSA	Association des semenciers d'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASCID	Agence suédoise de coopération internationale au développement
AUDA-NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Agence de développement de l'Union africaine
BrulPO	Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIFORUM	Forum caribéen, sous-groupe du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
CarlPI	Projet du CARIFORUM sur les droits de propriété intellectuelle et l'innovation
CDB	Convention sur la diversité biologique
CBD SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CDB
CBD SBSTTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CDB
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
CIOFORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée
CLI	CropLife International
COBORU (Pologne)	Centre de recherche pour les essais de cultivars
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COPA-COGECA (Union européenne)	Comité des organisations agricoles professionnelles – Comité général de la coopération agricole

DAR (MOALI)	Département de la recherche agricole, MOALI (Myanmar) (voir ci-dessous)
DCST (Chine)	Centre de développement de la Science et de la technologie de Chine
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
Forum EAPVP	Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale
GEVES (France)	Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
GNIS (France)	Groupement national interprofessionnel des semences et plants
IFOAM-Organics International	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
INDECOPI (Pérou)	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle
InnoVar	Nouvelle génération d'examens de la variété visant à améliorer la culture des terres agricoles européennes (projet financé dans le cadre du Programme de recherche et innovation Horizon 2020 de l'Union européenne)
IP Key	IPKey, projet cofinancé par l'Union européenne et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il a été mis en œuvre par l'EUIPO en coopération avec l'OEB.
IP Key LA	IP Key Amérique latine
IP Key SEA	IP Key Asie du Sud-Est
ISF	International Seed Federation
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISTA	Association internationale d'essais de semences
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
JATAFF	Association japonaise d'innovation technique dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
JICA	Agence japonaise pour la coopération internationale
JICE	Japan International Cooperation Center
MAFF (Japon)	Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Japon
MARA (Chine)	Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la Chine
MOALI (Myanmar)	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'irrigation du Myanmar
NAHEP ICAR (Inde)	Projet national d'enseignement supérieur dans le domaine agricole, Conseil indien de la recherche agricole
Naktuinbouw	Service d'inspection de l'horticulture des Pays-Bas
NAPB (États-Unis d'Amérique)	National Association of Plant Breeders (Association nationale des obtenteurs)
NASC (Nigéria)	National Agricultural Seeds Council (Conseil national agricole des semences)
NCSS (Japon)	National Center for Seeds and Seedlings (Centre national des semences et plants) (Organisation nationale de recherche agricole et alimentaire – NARO) du Japon
NFGA (Chine)	Administration nationale des forêts et des pâturages de la Chine
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCVV	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
OEVV (Espagne)	Office espagnol des variétés végétales
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PRV (Suède)	Office suédois des brevets et de l'enregistrement
PVPO	Service de protection des obtentions végétales
SAA	Seed Association of the Americas
SAG (Chili)	<i>Servicio Agrícola y Ganadero</i> (Service de l'agriculture et de l'élevage)
SENADI (Équateur)	<i>Servicio Nacional de Derechos Intelectuales</i> (Service national des droits de propriété intellectuelle)
SENAVE (Paraguay)	<i>Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas</i> (Service national de qualité phytosanitaire)
SFSA	Fondation Syngenta pour une agriculture durable
SIL	Soyabean Innovation Lab
SNICS (Mexique)	<i>Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas</i> (Service national d'inspection et de certification des semences)
TTIPO	Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago
UNIGE	Université de Genève
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WFRS	Fédération mondiale des sociétés de roses
WWF	World Wildlife Fund

ⁱ Définitions des statistiques de consultation du site Web utilisées dans le présent rapport :

- Les "utilisateurs" sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
- Une "session" désigne une série d'interactions de l'utilisateur avec le site Web dans un laps de temps donné. Par exemple, une seule session peut comprendre de multiples consultations de pages, événements, interactions sociales et transactions électroniques. Un même utilisateur peut ouvrir plusieurs sessions. Ces sessions peuvent avoir lieu le même jour, ou sur plusieurs jours, semaines ou mois. Dès qu'une session prend fin, il est possible d'en ouvrir une nouvelle. Il existe deux méthodes pour mettre fin à une session :
 - Expiration temporelle :
 - Après 30 minutes d'inactivité
 - À minuit
 - Changement de campagne :
 - Lorsqu'un utilisateur arrive via une campagne, quitte le site et revient via une autre campagne.
- L'expression "consultations ponctuelles" correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
- Le terme "consultations" correspond au nombre total de consultations d'une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.
- Le "nombre de consultations" correspond au nombre d'appareils utilisés pour consulter le site Web durant un mois (une personne peut utiliser plus d'un appareil).

[Fin de l'appendice et du document]